

PV MOT-A-MOT DU CONSEIL GENERAL DU 3 OCTOBRE 2016 (19h30-23h30), REPRISE LE 7 NOVEMBRE 2016 (19h30-20h10), A LA SALLE MULTIACTIVITES

Ordre du jour :

L'ordre du jour proposé par le Bureau est le suivant :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 20 juin 2016
 - o Procès-verbal mot à mot de la séance du 20 juin 2016
 - o Procès-verbal décisionnel de la séance du 20 juin 2016
4. Règlement du Conseil Général : modifications
 - o Rapport de la Commission ad hoc pour la modification du Règlement du Conseil Général
 - o Entrée en matière / Discussion / Vote
5. Règlement communal pour vignettes ou autorisations de stationnement : 2^{ème} lecture
 - o Présentation par l'Exécutif
 - o Rapport de la Commission ad hoc
 - o Entrée en matière / Discussion / Vote
6. Règlement communal sur les déchets
 - o Présentation par l'Exécutif
 - o Rapport de la Commission
 - o Entrée en matière / Discussion / Vote
7. Rapport de la commission permanente relatif au fonctionnement des écoles
 - o Généralités
 - o Rapport de la commission
 - o Parole à la Municipalité
 - o Discussion
 - o Clôture
8. Postulat
 - o Réponse au Postulat : Pour une amélioration du taux de survie en cas d'accident cardio-respiratoire
9. Interpellation
 - o Cours d'école d'Illarsaz – RCCZ – Arrêté municipal
10. Informations de l'Exécutif
11. Questions
12. Divers

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur le Président de la Municipalité, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général de Collombey-Muraz, du 3 octobre 2016.

Le Conseil Général a été convoqué en date du 14 septembre 2016, soit dans le délai de 15 jours voulu par notre Règlement. Les séances du Conseil Général étant publiques, la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site Internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal. Je dois excuser ce soir pour le Conseil Général Monsieur Daniel Schmid, Monsieur Jürg Kilchenmann, Monsieur Alain Valvona, Monsieur Jérôme Vannay et Monsieur Philippe Moerch. Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller pour l'appel nominatif des Conseillers généraux et vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Rouiller-Monay Samuel: Bonsoir

Angst Stéphane : Présent

Bétrisey Nicole : Présente

Borgeaud Jacques : Présent

Chervaz Véronique : Présente

Clay Robert : Présent

Clerc Laurent : Présent

Corminboeuf Laurent : Présent

Cottet Pascal : Présent

Cottet Bugnon Véronique : Présente

Cretton Nathalie : Présente

Delaloye Gilles : Présent

Delarze Madeleine : Présente

Fontannaz Bertrand : Présent

Gay Bernard : Présent

Gex-Fabry Alexis : Présent

Gex-Fabry Dominique : Présent

Gex-Fabry Romain : Présent

Hohenauer-Udriot Maryline : Présente

Joris Guillaume : Présent

Kilchenmann Jürg : Excusé

Knubel Natercia : Présente

Kunz Reto : Présent

Lattion Eric : Présent

Mariaux Joël : Présent

Moerch Philippe : Excusé

Morisod David : Présent

Norton Anne-Lise : Présente

Oberson Patrick : Présent
Parvex Romain : Présent
Perret Cédric : Présent
Rhyner Roger : Présent
Rouiller-Monay Samuel : Présent
Sallin Didier : Présent
Schmid Daniel : Excusé
Schönmann Alain : Présent
Sotillo José : Présent
Tenthorey Frédéric : Présent
Turin Alexis : Présent
Valvona Alain : Excusé
Vannay Damien : Présent
Vannay Jérôme : Excusé
Vieux Cédric : Présent
Vieux Edgar : Présent
Vuille Côme : Présent
Zürcher Cédric : Présent
Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Le décompte fait état de 39 Conseillers, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer. Je vous fais part d'un certain nombre de communications. S'agissant de la séance de ce soir comme je vous l'ai déjà indiqué dans l'un de mes courriels, le Bureau a décidé de la limiter à une durée maximale de 4 heures. Le plénum se prononcera peu avant 22 heures 30 pour savoir s'il entend prolonger ou non la séance d'une heure. Elle sera donc interrompue à 22 h heures 30 ou à 23 heures 30. Dans la mesure où l'ordre du jour n'est pas épuisé, elle reprendra automatiquement le lundi 7 novembre à 19 heures 30. Je remercie le Vice-Président de me faire signe vers 22 heures 20. Vous l'avez certainement constaté, la municipalité a relooké son site Internet. De son côté le Bureau du Conseil Général planche depuis quelque temps sur la manière de rendre plus attractive la page Internet qui lui est consacrée et ce, en collaboration avec l'administration communale. Ainsi, un espace Intranet, réservé aux Conseillers généraux a été créé. Je vous invite à aller visiter la partie réservée au Conseil Général et à me faire part de vos éventuelles remarques ou suggestions. Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler ? Ce n'est pas le cas, je passe au point deux de l'ordre du jour : Approbation de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Fontannaz Bertrand: L'ordre du jour comporte 12 points. Vous l'avez reçu, il est actuellement affiché au beamer. Avez-vous des observations ou des oppositions à formuler contre cet ordre du jour ? Oui, Côme Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues. Le groupe PLR se doit d'intervenir sur la proposition de l'ordre du jour qui nous est soumis ce soir. En le lisant, vous vous êtes tous demandés à quelle heure nous allons finir cette nuit. Alors que les séances de ce Conseil Général n'ont pas la réputation d'être brève, voilà que le Bureau nous propose un ordre du jour indigeste comportant un rapport de commission et trois lectures totale de Règlement dont deux en première lecture. Pour rappel, le seul débat sur la première lecture du Règlement sur les parkings a duré 2 heures 30, je vous laisse imaginer la durée totale de l'ordre du jour proposé. On nous explique qu'il y aura une deuxième séance si on n'arrive pas à terminer mais qu'il n'est pas possible de prévoir la durée des débats. Le groupe PLR tient à rappeler qu'il appartient au Bureau de gérer l'ordre du jour et le déroulement d'une séance du Conseil Général. Un ordre du jour est fait pour être épuisé lors de sa séance sinon il est mal fait. Si l'on estime qu'il faut faire deux séances pour pas en faire une de 4 heures et une de 1 heure, il s'agit ici d'une mauvaise planification. Elle est encore inadéquate pour deux raisons. Tout d'abord elle ne respecte pas le travail des commissions et des groupes du Conseil Général. Lors des séances de préparation, un groupe n'a pas d'autre choix que de préparer l'ensemble des points à l'ordre du jour pour pouvoir intervenir au besoin. Cela signifie que les groupes doivent se préparer en une soirée pour deux séances, ce qui ne peut pas être une séance de travail agréable. D'autre part les commissions ont, elles, dû travailler en catastrophe pour pouvoir rendre le rapport dans les délais, alors qu'elles découvriront peut-être ce soir que leur travail ne sera analysé que dans un mois. Cela revient à une certaine forme d'urgence que nous avons dénoncée au début de la législature par rapport au Conseil Municipal et qui a été corrigée depuis, je tiens à le souligner. Mais là, c'est le Bureau du Conseil Général lui-même qui saborde son fonctionnement et en pleine campagne pour la prochaine législature ce n'est pas la meilleure des manières de défendre l'institution et de montrer son fonctionnement aux candidats intéressés. Enfin le groupe PLR tient à faire une remarque également sur le fond. Quelle urgence y avait-il à placer tous ces sujets dans cet ordre du jour ? Le Règlement sur les déchets entrera en vigueur en 2018. Largement le temps faire deux lectures au besoin l'an prochain. Le Règlement sur les parkings, le projet ? évolutif est annoncé lui aussi pour 2018 et il en est au stade de la deuxième lecture. Quant au rapport sur les écoles, s'il est certes attendu, il ne remplit pas la notion d'urgence d'un point de vue objectif. Ce sont des sujets importants mais non urgentissimes. Seule la modification de notre propre Règlement est donc opportune comme sujet à traiter ce soir. Pour le groupe PLR, l'ordre du jour tel que proposé n'est donc ni raisonnable, ni raisonné. Nous aurions plutôt attendu avec un grand intérêt une présentation de la commission Agglo sur la consultation du projet à déposer à Berne en décembre, consultation qui arrive à échéance ce mercredi. Nous aurions même pu imaginer voter une résolution dans ce plénum pour soutenir ce projet et pour faire nos quelques remarques d'amélioration. Je rappelle que ce projet d'agglomération devait être le point central de cette législature. Or, nous n'avons eu aucune présentation, aucun rapport de commission, aucune occasion de faire connaître notre avis. Ce qui a pour résultat causé, qu'au-delà des effets d'annonces médiatiques, ce Conseil Général ne s'est pas exprimé sur ce sujet essentiel durant quatre ans. Voilà pour nous où aurait dû être mise la priorité ce soir et non sur un ordre du jour indigeste et non urgent. Le groupe PLR espère que le Bureau de la prochaine législature aura pour priorité de fixer des ordres du jour permettant des séances adéquates et pertinentes tant en terme de durée que de contenu. Il était important pour nous de faire ces remarques pour l'avenir. Pour ce soir, nous n'allons pas demander formellement de modifications puisque les points non-traités seront automatiquement renvoyer. Merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vuille. Je suis content d'apprendre ce soir qu'il y a des observations à faire, je vous rappelle que vous faites partie du Bureau, vous auriez pu éventuellement nous le dire plus vite. Ceci étant y a-t-il d'autres observations à formuler ? Côme Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Personnel cette fois, je suis obligé de vous reprendre Monsieur le Président, j'ai fait les observations avant la séance du Bureau, donc ce que je dis n'est pas inconnu pour tout le Bureau ce soir. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour cette précision. D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. De facto, l'ordre du jour est accepté tel que présenté. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 20 juin 2016

Intervention de Fontannaz Bertrand: Approbation des procès-verbaux de la séance du 20 juin 2016. Je tiens à remercier l'administration communale et Samuel Rouiller pour la rédaction des procès-verbaux. S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 20 juin 2016, y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas, où oui ?

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Nathalie Cretton, je tenais juste à vous informer que j'avais parlé de Monsieur Von Arx concernant les pesticides et Monsieur Von Arx ça s'écrit Von Arx pas Fonarx. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, nous prenons acte de cette correction orthographique du nom de Monsieur Von Arx. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. Je prie les scrutateurs de se lever ! Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 20 juin 2016 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Abstentions ? Refus ? Le procès-verbal mot-à-mot est adopté à la majorité absolue. S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 20 juin 2016, je donne la parole à l'assemblée.

Y a-t-il des remarques à formuler ? Ce n'est pas le cas, je vous prie de vous relever, Madame aussi. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel sont priés de se manifester en levant la main ! Merci. Abstentions ? Refus ? Ce n'est pas le cas, le PV est accepté à l'unanimité.

4. Règlement du Conseil Général : modifications

Intervention de Fontannaz Bertrand: Règlement du Conseil Général, modifications. Comme je vous l'ai annoncé lors de la séance du 12 octobre 2015, une commission a été mise en place en vue d'analyser et d'apporter des améliorations à notre Règlement, en fonction des expériences vécues durant cette première période législative. Il s'agissait pour elle de clarifier et d'apporter des précisions sur des points qui ont parfois pu prêter à interprétation. Le Règlement remanié entrera en vigueur lors de la prochaine législature s'il est accepté ce soir. Nous allons procéder de la manière suivante.

- a. A) rapport de la commission ad-hoc pour la modification du Règlement
- b. b) entrée en matière
- c. c) discussion et
- d. d) vote

Avez-vous des questions ? Ce n'est pas le cas. J'invite le rapporteur de la commission ad-hoc à nous faire part de son message. Je tiens à préciser que Monsieur Daniel Schmid est le rapporteur de la commission. Toutefois comme il est absent ce soir, il est suppléé par Nathalie Cretton. Je précise que la commission

était informée de l'absence éventuelle de Daniel Schmid, et a repourvu à son remplacement en désignant Nathalie Cretton à cette fonction. Je vous passe la parole.

Intervention de Cretton Nathalie: Alors Nathalie Cretton. Je vous ferai grâce de vous lire tout le rapport. Lors de nos huit rencontres, nous avons fait une étude en profondeur de chaque article. Je ne m'arrêterai donc que sur les modifications et propositions les plus importantes. En premier lieu, nous vous proposons de ne garder plus qu'une commission permanente qui s'intitulerait "Aménagement du territoire et agglomération". Ensuite nous nous sommes efforcés de clarifier et épurer les interventions et en avons rajouté deux supplémentaires : La question écrite et l'intervention urgente. Nous avons également abordé la problématique de la durée des séances, nous vous proposons de la limiter à 4 heures au maximum avec possibilité de la prolonger. Si celle-ci ne devait pas être prolongée, elle serait automatiquement repoussée au lendemain. En conclusion, les modifications apportées au Règlement et le présent rapport ont été acceptés à l'unanimité. Il est à souligner également que la commission a travaillé dans un bon état d'esprit et que ses membres se sont engagés pleinement. Merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cretton. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Je passe la parole tout d'abord aux chefs de groupe. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, cheffe de groupe de l'ADG. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Nous tenons à remercier la commission ad-hoc de révision du Règlement du Conseil Général qui a fourni un travail conséquent pour clarifier, épurer et apporter des modifications pertinentes à se Règlement. Il nous semblait effectivement nécessaire de faire une étude en profondeur de celui-ci après quatre années de législature. De ce fait, l'ADG accepte l'entrée en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cretton.

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. A l'heure du bilan de cette première législature, c'était l'occasion de réviser notre Règlement. En effet l'usage de notre Règlement dans ses travées c'est parfois heurté à des incompréhensions ou à des interprétations et c'est normal. Le travail de la commission a consisté à lister tous ces éléments et à examiner l'opportunité, ou parfois non, de réviser ça et là quelques éléments. Cette révision ressort plus du toilettage que d'un remaniement complet, ce qui signifie que ce premier Règlement était adapté à notre fonctionnement. Nous tenons toutefois à relever quelques modifications importantes. Tout d'abord le changement le plus marquant est la réduction des commissions permanentes au profit de plus de commissions ad-hoc, suivant les projets soumis. Il s'est en effet avéré que certains projets touchaient plusieurs domaines et donc pouvaient concerner plusieurs commissions. D'autre part, les commissions ad-hoc permettront d'avantage aux élus intéressés de s'investir dans le projet soumis, en se proposant comme membre de ces commissions. Enfin, avec les rapports annuels des commissions ce plénum s'est rendu compte par lui-même que certaines commissions n'avaient que peu d'activités. La seule commission permanente sera donc celle nommée "Aménagement du territoire et agglomération" car cette problématique s'inscrit dans la durée et donc la réflexion active et même proactive de ses membres doit être une priorité. Le groupe PLR salue ce principale changement. Dans les autres éléments à relever, nous retenons avec satisfaction le fait que l'on fasse preuve de davantage de

souplesse quand un élu ne veut plus siéger à sa fonction sans le contraindre à quitter le Conseil Général, ce qui n'était pas démocratique pour maintenir sa fonction tout en confiant le travail à un autre membre. Cette simplification est bienvenue. S'agissant des modes d'interventions, le groupe PLR se réjouit de l'introduction de nouvelles possibilités pour les élus. La question écrite permettra de décharger le plénum de certaines questions orales qui trouveront alors une réponse plus rapide, écrite, argumentée et publique. Quant aux interventions urgentes, elles permettront au Bureau de se fonder sur des motifs objectifs pour admettre les critères requis, tout en obligeant le Conseil Municipal à une réaction très rapide. Les nouveaux élus disposeront donc d'outils adéquats pour mener à bien leurs mandats. Je terminerai cette revue des modifications apportées avec un point que je salue en particulier à titre personnel, à savoir la suppression de restriction du temps de parole des chefs de groupe. Je l'ai éprouvé à plusieurs reprises durant cette législature il est particulièrement difficile de s'exprimer sous cette contrainte, par exemple lorsqu'on parle du budget ou des comptes. Cette modification est donc elle aussi pleinement saluée par mon groupe. Vous l'aurez compris, le groupe PLR entre en matière sur la révision du Règlement du Conseil Général et acceptera les modifications proposées. Nous saluons en particulier le travail de la commission. Nous déposerons toutefois un amendement par la création d'un Article 10 bis afin d'instaurer une Présidence et une Vice-Présidence tournante à la tête du Conseil Général. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vuille. Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le PDC. Bonsoir à tous. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PDC remercie la commission ad-hoc qui a travaillé le Règlement interne du Conseil Général en y apportant diverses modifications sur les pans qui avaient paru peu clairs, manquants, inutiles ou autre pendant ces presque quatre ans d'expérience dans son application. Nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Knubel. Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC, bonsoir tout le monde. Le groupe UDC entre en matière et remercie la commission.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Quelqu'un dans l'assemblée conteste-t-il l'entrée en matière ? Donc ce n'est pas le cas, l'entrée en matière est acceptée. Nous passons au point c) discussion. Donc nous passons à la discussion de détail. Afin de faciliter le travail nous allons passer en revue le Règlement « Article par Article ». Nous nous arrêterons uniquement sur les dispositions qui demandent une discussion, voir un vote. Sinon nous l'accepterons tacitement. Nous procéderons finalement au débat général et au vote final. Y a-t-il une remarque dans la salle ? Une proposition à ce mode de procéder ? Ce n'est pas le cas, nous commençons donc notre étude et allons passer en revue le Règlement « Article par Article ».

Article 1, Article 2, Article 3, Article 4, Article 5, Article 6, Article 7 : donc je vous rappelle comme il n'y a pas d'observation quelqu'un ne veut pas prendre la parole, on considère que la proposition est acceptée tacitement. Article 8, Article 9, Article 10, Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR, nous proposons la création d'un Article 10 bis, donc c'est entre l'article 10 et l'article 11 pour éviter d'enlever toute la numérotation qui a été faite. Alors Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les municipaux, chers collègues. Le groupe PLR

propose l'amendement suivant. Je vais vous le lire : Article 10 bis : Présidence. alinéa 1 : le Président et le Vice-Président sont élus pour une année. Ils ne sont pas rééligibles à leur poste l'année suivante sauf s'ils n'ont reçu leur mandat qu'en cours de période. alinéa 2 : en cas d'empêchement du Président, sa fonction est exercée par le Vice-Président. Si le Vice-Président est également empêché, la direction des débats est exercée par le doyen de fonction. Comme explication, je vous dirai que le groupe PLR entend établir une présidence tournante au Conseil Général. La règle pourrait être d'entente avec tous les groupes que celui qui accède à la Vice-Présidence soit élu à la Présidence l'année suivante. Cela permettrait de bénéficier d'une année de préparation, au cours de laquelle la personne participe au Bureau et aux travaux du Président. A nos yeux cette proposition aurait le mérite de mettre en lumière à chaque législature, quatre nouveaux "entre guillemets" premiers citoyens de la commune et de motiver davantage de candidats de divers groupes politiques qui se formeraient ainsi à un exercice peu facile. Cet amendement apporte donc plus de diversités et de représentativités à la tête du Conseil Général, tout en préservant une certaine continuité avec le travail du prédécesseur. A nos yeux il était difficile d'insérer cet amendement dans un Article existant. Raison pour laquelle nous proposons un Article séparé. Et l'alinéa 2, qui est proposé peut être voté séparément si le premier alinéa devait être contesté. En effet il complète cet Article en proposant une solution à un problème qui n'est, à notre avis, pas réglé dans le Règlement actuel, raison pour laquelle il serait en tous les cas utile de l'intégrer. Je vous remercie d'avance de votre soutien.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vuille pour cette proposition de modification du Règlement du Conseil Général. Est-ce que le Président de la commission, comme je peux pas prendre la parole, est-ce que le rapporteur tient à prendre position là-dessus ou pas? Non ! Le rapporteur ne désire pas s'exprimer. Est-ce que la municipalité désire dire quelque chose ? Ce n'est pas le cas, quelqu'un dans l'assemblée veut-il s'exprimer sur cette proposition de modification ? Oui, Monsieur Rhyner !

Intervention de Rhyner Roger: J'avais une question par rapport à, comme ça a été clairement expliqué, en principe le Vice-Président il prend la Présidence l'année d'après ? Mais ce n'est pas très clair dans le texte qui est là. Alors voilà il faut, je proposais de le mettre en noir sur blanc.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur Vuille, je vous passe la parole. Il y a une proposition de modification, donc c'est un texte qui est formulé, on ne va pas discuter si vous avez une contre-proposition vous pouvez aussi la formuler hein, si jamais. Monsieur Vuille je vous passe la parole pour expliquer.

Intervention de Vuille Côme: Oui, donc, Côme Vuille, donc en réponse à la question qui a été posée, je ne vous cache pas qu'on s'est inspirés assez étroitement de ce qui se fait au Grand Conseil avec un premier Vice-Président et un deuxième Vice-Président. Après on ne fixe pas forcément dans un Règlement parce qu'il y peut y avoir des raisons aussi de démission ou de cas qui peuvent arriver. Donc l'idée c'est plutôt que les groupes s'entendent, c'est ce qui se passe par exemple au Grand Conseil, les groupes s'entendent des fois cela arrive qu'ils ne s'entendent pas mais en général il n'y aurait aucun intérêt à ne pas nommer un Vice-Président qui aurait déjà suivi un peu la formation Président "entre guillemet" durant une année à la Présidence. L'élection principale se jouerait à la Vice-Présidence, donc plutôt que de mettre ça dans un Règlement, ce qui n'est pas prévu non plus par exemple pour le Grand Conseil, on voulait laisser la liberté pour ces cas-là, après c'est aux groupes politiques d'être assez, heu ... de discuter entre eux. S'il y a quatre ans, je pense qu'aujourd'hui il y a quatre groupes politiques, je pense qu'un tournus devrait être faisable sans l'insérer dans un article.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vuille. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour l'ADG. Concernant le deuxième point en cas d'empêchement du Président, sa fonction est exercée par le Vice-Président. Il me semble qu'à l'article 13, on a déjà ceci qui est mentionné : le Vice-Président remplace le Président ou le secrétaire en cas d'absence ou de participation au débat.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côte: Côte Vuille. Donc oui tout à fait, moi c'était surtout la deuxième partie, c'est-à-dire que, qu'est-ce qui se passe si le Vice-Président est empêché aussi ? Et ça, je ne crois pas que ce soit réglé dans le Règlement. Après, encore une fois on a repris, du moment qu'on formulait un nouvel Article, on l'a adjoint là, tel qu'il était, tel que nous l'avons repris. Après comme je l'ai dit, c'est deux idées séparées. Si l'alinéa 1. est contesté, je proposerai à ce moment-là qu'on vote sur l'alinéa 2., qui si lui-même est accepté, pourrait compléter l'Article 13 si vous voulez. Mais nous, on a voulu dire, on met un autre Article parce que c'est une question qui n'existe pas, enfin qu'on ne pouvait pas tellement mettre un amendement sur un autre Article existant pour ce tournus et puis on l'a complété de la manière dont l'Article était rédigé au Grand Conseil. Mais ce n'est pas un doublon à mon avis qui pose un problème si jamais il devait être accepté tel que nous l'avons déposé.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vuille. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour l'ADG, alors moi je propose juste une levée de séance parce qu'il faut qu'on puisse discuter avec les groupes.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors vous avez le droit de demander, je vous propose de demander s'il y a encore quelqu'un qui veut se prononcer et puis après je fais une interruption de séance. D'autres prises de parole, ou d'autres questions ou d'autres observations ? Ce n'est pas le cas alors nous interrompons la séance et nous reprenons dans trois minutes.

Le groupe UDC est-il prêt ? Oui. Le PDC oui. Le PLR oui. L'Alliance de gauche ? Oui. Je vous prie de prendre place.

Alors pour voter, je prie les scrutateurs de se lever s'il vous plaît. Pour voter, nous allons tout d'abord (en arrière fond on entend M. Vuille et Mme Knubel) la discussion était close.

L'Article 10 bis, il y a deux alinéas, on nous a demandé de voter en deux temps, donc nous voterons en deux temps. D'abord l'alinéa 1., ensuite l'alinéa 2. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côte: Oui, je disais bon comme il a été formulé en un seul article, je disais que, ma proposition c'était de voter en deux temps si le premier était contesté, donc je ne sais pas si on doit demander si le premier est contesté ! Sinon je pense qu'on pourrait voter en un seul Article pour garder la cohérence mais si vous voulez faire en deux temps, moi je n'y vois pas d'opposition. Je voulais juste préciser ça.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors moi je vous pose quand même de, si vous le faites en un temps, puis que c'est refusé, c'est clos. Je vous propose de faire un Article et après le deuxième Article pour voir ce qu'il en est.

Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition de modification formulée par le PLR, l'Article 10 bis, alinéa 1. sont priés de lever la main! Les Conseillers généraux qui refusent la proposition de modification formulée par le PLR Article 10 bis, alinéa 1. sont priés de lever la main! Abstention ? La proposition est refusée par 24 voix contre 15. Nous passons à l'alinéa 2.

Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition de modification de l'Article 10 bis, alinéa 2. proposée par le groupe PLR sont priés de lever la main. Les Conseillers généraux qui refusent la proposition de modification proposée par le PLR Article 10 bis, alinéa 2. sont priés de lever la main ! Abstention ? La proposition est refusée par 25 voix contre 13.

Nous passons à l'article, à la poursuite de l'analyse Article 11. Oui, Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Nathalie Cretton pour l'ADG. L'Article 11, alinéa 2., lettre b. Il est écrit comme quoi, le Bureau décide de l'opportunité de constituer des commissions ad-hoc. Donc nous, nous proposons plutôt de mettre "le Bureau peut proposer de constituer des commissions ad-hoc, le Conseil Général entendu". Cette proposition de modification est à mettre en lien avec l'Article 19 qui stipule que sur proposition de cinq membres, le Conseil Général peut se prononcer sur la création d'une commission ad-hoc et en donner mandat au Bureau. De ce fait, nous estimons que le Conseil Général doit aussi prendre position si le Bureau propose de créer une commission ad-hoc. Donc par répercussion, nous souhaiterions modifier également l'Article 19, alinéa 1. et 2. et vous soumettre le texte suivant : "Sur proposition du Bureau ou de cinq membres, le Conseil Général peut se prononcer sur l'opportunité de créer ou non une commission ad-hoc qui serait chargée d'examiner d'autres objets relevant du Conseil Général". En cas d'acceptation le Conseiller Général donnerait mandat au Bureau, qui constituerait la commission ad-hoc, désignerait les commissaires sur proposition des groupes et établirait le mandat que la commission devrait exécuter.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Donc vous demandez la première modification c'est de l'Article 11, alinéa 2., lettre b. Vous avez fait une proposition et puis les autres, c'est ce que vous dites Article 19, alinéa 1. ou alinéa 2. Vous le maintenez ou c'est en fonction du résultat du premier vote ?

Intervention de Cretton Nathalie: C'est en fonction du résultat, mais c'était pour mettre le lien entre le fait que si c'est cinq membres du Conseil Général qui proposent une commission, une création d'une commission ad-hoc, le Conseil Général lui décide. Par contre si c'est le Bureau, c'est le Bureau qui décide tout seul. Donc voilà, c'était un peu pour mettre sur le même pied d'égalité.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Très bien. Je prie d'afficher l'Article 11, alinéa 2., lettre b. Donc plutôt que de décider de l'opportunité c'est ce que vous voulez, c'est il peut proposer c'est juste le texte qui est affiché est-il correct ? Très bien. Alors je ne vais pas passer la parole au rapporteur puisque c'est elle qui a fait la proposition de modification. Est-ce que quelqu'un dans la salle veut s'exprimer ?

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, encore. le Conseil Général entendu, pardon.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors je vous laisse relire la phrase comme ça tout le monde le voit.

Intervention de Cretton Nathalie: Alors, le Bureau peut proposer, enfin il peut proposer de constituer des commissions ad-hoc, virgule, le Conseil Général entendu. Et puis, donc après c'est écrit "il fixe le nombre de leurs membres". Donc là aussi en lien avec l'Article 19. Dans l'Article 19 c'est écrit comme

quoi de toute façon la commission ad-hoc est formée de neuf membres. Donc "fixe le nombre de leurs membres", là ça ne vaut pas la peine de mettre cette phrase non plus. Il peut tomber.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Vous aimeriez supprimer cette partie "fixe le nombre de leurs membres" ?

Intervention de Cretton Nathalie: Ben c'est à dire que ... après à l'Article 19, c'est écrit comme quoi il y a justement neuf membres ! Donc ce n'est pas nécessaire de dire qu'il va fixer le nombre puisque c'est neuf.

Intervention de Fontannaz Bertrand: D'accord. Y a-t-il une prise de parole dans l'assemblée ? Oui, Monsieur Gex-Fabry !

Intervention de Gex-Fabry Alexis: Alexis Gex-Fabry, on proposerait plutôt de mettre à la place du "le Conseil Général entendu", c'est avec l'aval du Conseil Général. Une proposition.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors. Est-ce que pour vous c'est égal ? Pour l'Alliance de gauche ?

Intervention de Cretton Nathalie: Alors c'est tout-à-fait égal. Mais on avait repris ce terme "le Conseil Général entendu" parce que des fois dans le Règlement c'est écrit comme quoi le Conseil Municipal entendu. C'est pour ça qu'on avait repris le terme du Conseil Général entendu. Voilà, mais pour moi il n'y a pas de souci autrement.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Très bien. D'autres prises de parole ? Donc je vous propose de soumettre le texte qui est affiché et je le lis, comme ça vous savez: "il peut proposer, donc sous-entendu c'est le Bureau, il peut proposer de constituer des commissions ad-hoc le Conseil Général, non, avec l'aval du Conseil Général ! on supprimerait "le Conseil Général entendu". Vous êtes d'accord ? et désigne les commissaires et désigne des commissaires sur proposition des groupes. Donc nous allons faire un vote sur cette proposition de modification. Je prie les scrutateurs de se lever !

Les Conseillers généraux qui acceptent la proposition de modification de l'Article 11, alinéa 2., lettre b sont priés de se manifester en levant la main. Les Conseillers généraux qui refusent la proposition de modification sont priés de lever la main. Abstentions ? Part 32 voix contre, 1 refus et 4 abstentions la proposition de modification de l'Article 11, alinéa 2., lettre b. est acceptée.

On passera au 19 vous reviendrez à ce moment-là pour nous proposer des modifications ! Autres propositions de modification pour cet Article 11 ?

Article 12. Article 13, Article 14, Article 15, Article 16, Article 17, Article 18, Article 19. Madame Cretton je vous passe la parole.

Intervention de Cretton Nathalie: Voilà, donc par répercussion, nous souhaiterions modifier cet Article alinéa 1., et 2., donc l'Article 19 et vous soumettre le texte suivant : "Sur proposition du Bureau ou de cinq membres, le Conseil Général peut se prononcer sur l'opportunité de créer ou non une commission ad-hoc qui serait chargée d'examiner d'autres objets relevant du Conseil Général. En cas d'acceptation le Conseil Général donnerait mandat au Bureau qui constituerait la commission ad-hoc, désignerait les commissaires sur proposition des groupes et établirait le mandat que la commission devrait exécuter.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je vous prie d'aller plus lentement ...

Intervention de Cretton Nathalie: Ben je regardais si il écrivait, mais j'ai pas vu !

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors ...

Intervention de Cretton Nathalie: Je redis alors. Je recommence alors. (en aparté, Fontannaz : Tu as l'alinéa 2, aussi après.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Pendant que nous allons afficher le texte au beamer. Quelqu'un désire-t-il faire des observations ou s'exprimer sur ces deux propositions de modifications ? Madame Cretton, est-ce que le texte affiché est correct ?

Intervention de Cretton Nathalie: Oui oui, à part « chargé » avec un accent aigu, je suppose j'ai dû faire faux ! Et puis autrement il y avait "établirait" mais oui, c'était corrigé. Autrement oui !

Intervention de Fontannaz Bertrand: Chargée, « e accent aigu e ». Voilà, pendant que. Et puis la proposition, deuxième alinéa 2 ? D'accord. L'alinéa 2., est à supprimer. Madame Cretton est-ce que le texte comme ça est correct ? Alors effectivement si c'est accepté, on changerait encore la modification ?

Intervention de Cretton Nathalie: Juste pour dire euh on m'a fait la remarque comme quoi ce serait plutôt de mettre au présent puisque tout est au présent. Donc voilà !

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors, faites la proposition ! Madame Knubel, attendez voir ! Madame Cretton est-ce que vous avez une autre proposition ou une autre remarque, Madame Knubel vous voulez vous exprimer ?

Intervention de Knubel Natercia: Oui, Natercia Knubel c'est moi qui ai dit à Madame Cretton que tous les articles du Règlement sont au présent, donc l'idée pour garder la même forme en cas d'acceptation le Conseil Général, exactement, donne mandant au Bureau. Parfait merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci vous êtes d'accord avec cette proposition Madame Cretton. Y a-t-il des observations dans l'assemblée ? Non. Alors nous allons voter en acceptant la proposition, donc c'est pour remplacer les alinéas un et deux par le nouvel alinéa 1. Suivant comment on modifiera après aussi la numérotation. Plus personne ne veut s'exprimer sur cette proposition de modification ? Quelqu'un veut-t-il faire part d'une remarque ? Ce n'est pas le cas je prie les scrutateurs de se lever ! Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition de modification de supprimer les alinéas 1., et 2., pour ne faire qu'un seul alinéa, l'alinéa 1., tel que afficher au beamer, sont priés de se manifester en levant la main ! Ceux qui soutiennent la proposition. Les Conseillers généraux qui refusent la proposition de modification sont priés de lever la main. Abstentions ? Par 32 voix contre 5 la proposition est acceptée. Il va de soi que, vu qu'un alinéa disparaît, la numérotation change par la suite.

Y a-t-il d'autres remarques par rapport à cet Article 19 ?

Ce n'est pas le cas, nous passons à l'Article 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Nathalie Cretton pour l'ADG, alors nous, nous proposons une séance qui dure plutôt trois heures au maximum et puisque l'on peut après rallonger, ça peut très bien arriver jusqu'à quatre heures. Mais trois heures, c'est déjà assez suffisant. Alors la proposition c'est de mettre trois heures au lieu de quatre.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Quelqu'un dans l'assemblée veut-il s'exprimer sur ce sujet ? Ce n'est pas le cas, donc nous allons soumettre au vote. Les scrutateurs je vous prie de vous lever. Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition de modification formulée par l'Alliance de gauche, à savoir de porter à trois heures la durée de la séance, sont priés de lever la main ! Ceux qui soutiennent la proposition. Les Conseillers généraux qui refusent la proposition de modification sont priés de lever la main ! Abstentions ? Par 19 voix contre 18, la proposition de modification est acceptée.

Article 31, Article 32, Article 33, Article 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44.

Nous passons aux annexes. Donc l'annexe "Tarifs des vacances index"

Alors tarifs des vacances; index; les tables des matières. Il est clair que maintenant avec les nouvelles modifications, ce que je vous propose c'est que ça soit quand même remis à jour maintenant cette table des matières comme on a vu aussi les index, il pourrait y avoir un nouveau point qui soit là. Je vous propose donc d'accepter tel que c'est présenté par la commission en donnant mandat finalement à ... de le mettre à jour. Le Bureau le fera, le mettra à jour, la commission le mettra à jour. Puisque la commission a travaillé si vous êtes d'accord. C'est que du formel.

La discussion de détail, Article par Article est terminée.

Je passe la parole au plénum pour la discussion générale. Quelqu'un désire -t-il s'exprimer ou poser des questions ? Ce n'est pas le cas, je déclare le débat clos. Est-ce que le Président de la commission, respectivement le rapporteur ad-hoc désire se prononcer ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc au vote sur le Règlement dans son ensemble. Je rappelle que c'est un Règlement purement interne, donc il n'y aura pas deux lectures. Il est accepté ou refusé ce soir, c'est en une seule lecture vu que c'est un Règlement interne. Les scrutateurs, je vous prie de vous lever. Les Conseillers généraux qui acceptent le Règlement du Conseil Général avec les modifications apportées ce soir sont priés de se manifester en levant la main. Abstentions ? Par 36 voix contre et 2 abstentions, le Règlement tel que étudié et modifié ce soir est accepté. Je vous rappelle qu'il entrera en vigueur au premier janvier 2017. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR, juste une question parce que vous êtes passé un peu rapidement, pour bien que je comprenne pourquoi il n'y a pas deux lectures et même si là ce sera purement un exercice formel sans doute mais pourquoi c'est un Règlement interne, enfin je n'ai pas compris sur quelle disposition du Règlement, vous vous êtes fondés pour dire qu'on ne devait pas voter pour savoir s'il y avait une deuxième lecture ou pas, parce qu'en lisant l'Article 28 de notre Règlement actuel on voit que, alinéa 2., le vote final de tout Règlement se fait en deux lectures alors juste pour qu'on fasse les choses correctement par rapport à notre feu, sans doute, Règlement.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors, je vous rappelle que la première fois nous avons accepté le Règlement du Conseil Général en une seule lecture, ça a été fait par analogie. Maintenant si vous voulez nous pouvons très bien vous demander si on veut le faire en deux lectures, ce qui serait très bien aussi si

ça se fait en deux lectures, comme ça c'est des gens qui ont pas participé aux modifications, sauf si quelqu'un demande que ça soit voté en une seule lecture !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour l'ADG, alors je propose de le faire en une seule lecture.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Très bien les scrutateurs je vous prie de vous lever. Les Conseillers généraux qui acceptent de ne faire qu'une seule lecture de ce Règlement sont priés de se manifester en levant la main! Abstentions ? Refus ? Donc par 37 voix, le plénum accepte le Règlement en une seule lecture. D'autres remarques ?

Je passe au point suivant de l'ordre du jour :

5. Règlement communal pour vignettes ou autorisations de stationnement : 2ème lecture

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je vous rappelle qu'en début d'année le Conseil Municipal a soumis au Conseil Général un projet de Règlement pour vignettes ou autorisations de stationnement. Celui-ci a pour but de définir les conditions cadres qui doivent permettre d'optimiser l'usage des places de stationnement communales. Lors du plénum du 21 mars 2016 le Conseil Général a eu l'occasion de débattre et d'amender ce projet de Règlement avant de décider de l'adopter en deux lectures. Le Conseil Municipal, après avoir consulté la commission de police, a retravaillé le Règlement et a soumis des propositions à la commission de deuxième lecture du Conseil Général. Pour rappel celle-ci est composée de Conseillers généraux qui n'ont pas participé à l'élaboration de la première mouture du Règlement et ce, afin d'avoir un nouveau regard sur le Règlement. Il nous appartient ce soir de nous prononcer sur le projet soumis par la commission de deuxième lecture du Conseil Général.

Ceci étant précisé, vous avez reçu un document comportant 4 colonnes. La première colonne reprend le premier projet de Règlement de la municipalité, la deuxième le Règlement amendé lors du plénum du 21 mars 2016, la troisième les propositions de la municipalité et la quatrième le Règlement soumis par la commission de deuxième lecture. Nous nous prononcerons donc sur ce texte de la commission ce soir, donc le texte qui figure sur la colonne de droite, la quatrième colonne. Nous allons procéder de la manière suivante :

- l'Exécutif va nous fournir des explications
- le rapporteur de la commission ad hoc 2ème lecture va nous faire part du rapport de ladite commission
- nous voterons l'entrée en matière
- nous passerons à la discussion de détail pour le Règlement et l'Annexe
- nous entamerons le débat final
- nous terminerons par le vote.

Avez-vous des questions sur la manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. Monsieur Planchamp, je vous cède la parole pour la présentation de l'exécutif.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Bien, Mesdames et Messieurs bonsoir. Quelques petits mots d'abord pour recentrer le débat et puis vous donner quelques constats. Tout d'abord pourquoi est-ce que nous l'avons établi ce projet de Règlement ? il est tout simple. Le constat c'est la présence d'abord de véhicules ventouses qui soient privées ou d'entreprises, une évolution constante de la présence de véhicules stationnés en longue durée sur nos places de parc, du parking sauvage, des utilisations de

places de stationnement par des véhicules Parc & Rail issus d'autres communes et utilisations des places de stationnement publiques, à la place des parkings privés mis à disposition par les propriétaires et les autres promoteurs et accessoirement encore, des cours d'écoles qui sont utilisées comme places de stationnement.

Je vous ai présenté lors de la première séance quinze objectifs. J'en ai juste sorti trois ici. Donc l'objectif principal c'est supprimer ces voitures ventouses, le deuxième c'est favoriser la mobilité douce, troisième diminuer le trafic et les mouvements de véhicules. Ce projet de Règlement pour vignettes de stationnement, il est basé sur des lignes directrices qui sont très claires. Je vous les redéfinis ici, d'une autre manière que lors de la première fois. Définir d'abord des secteurs de stationnement, vous les verrez après. Définir des zones de stationnement de très courtes durées "trente minutes", de courtes durées en zone bleue, de moyenne durée "trois heures" et de longues durées avec ou sans horodateur. Déterminer les zones de courtes et moyennes durées qui feront l'objet d'attribution ou non de vignettes, en fonction de leurs emplacements et leurs utilisateurs potentiels. Et enfin, ce projet se veut et se doit d'être évolutif. On doit pouvoir s'adapter aux modifications constantes apportées aux différents villages, par exemple le projet Collombey-Centre ou du déplacement de la ligne AOMC. Maintenant, j'ai quatre, six slides à vous montrer juste pour qu'on comprenne bien. Ce slide, je l'ai certainement mal présenté la dernière fois. Ce slide, c'est pas du tout des zones de vignettes. Ce slide, il servait uniquement à faire l'inventaire des places de parc disponibles sur tout notre territoire communal. Le deuxième slide, il vous montre exactement le résultat de celui que je viens de vous montrer. Après les secteurs, comme je vous parlais tout à l'heure, les voici. Là nous avons tout le territoire communal, nous avons un secteur par village plus un secteur au milieu qui s'appelle Plavaux-Perraires du fait qu'il a pas les mêmes attributions. Après vous avez le secteur de Collombey au fur et à mesure, le secteur des Plavaux, le secteur de Muraz, le secteur de Collombey-le-Grand, le secteur d'Illarsaz et le secteur des Neyres. Voilà, je crois que c'était utile de vous préciser ceci parce que s'il y avait encore d'autres questions, on peut encore y répondre. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Planchamp pour cette présentation, je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission ad-hoc Monsieur Didier Sallin, je vous invite à prendre la parole.

Intervention de Sallin Didier: Didier Sallin pour le PDC, rapporteur de cette commission. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, j'ai l'avantage de vous soumettre le rapport de la commission de deuxième lecture du Règlement pour vignettes de stationnement. L'entrée en matière: l'entrée en matière sur deuxième lecture du Règlement des parkings a été acceptée à l'unanimité par les membres présents de la commission. En préambule, la commission a analysé en détail le Règlement pour vignettes de stationnement proposé par la municipalité et amendé, suite à sa première lecture, par le Conseil Général. Elle espère avoir étudié suffisamment en profondeur ce Règlement pour fournir au Conseil Général un texte tenant compte des préoccupations de chaque groupe politique. Questions soulevées par la commission et conséquences: A l'Article 2, quelle est la pertinence d'avoir une liste d'attente? Et la discussion sur ce point du fait que la municipalité est responsable de la manière dont seront gérées les demandes de vignettes. La proposition est faite de supprimer la phrase "de même que la gestion de la liste d'attente". Un vote a lieu, 4 pour 4 contre. Le Président a départagé. La proposition de la municipalité reste maintenue. A l'Article 3, existe-t-il un critère de distance pour l'octroi de la vignette travailleur? Réponse: la notion de distance n'a pas été prise en compte par la municipalité. La commission se basant sur l'expérience de Monthey, met en évidence que le besoin d'intégrer la notion de distance domicile-travail dans les critères d'octroi de vignettes, ceci permet d'éviter qu'une personne qui manifestement, peut se

rendre sur son lieu de travail sans utiliser une voiture ne grève le quota de vignettes disponibles. La distance de 750 mètres, comme à Monthey et Martigny est évoquée, mais la commission préfère laisser cette compétence au Conseil Municipal. Donc ce critère est utilisé pour les catégories "travailleurs et autres". Article 5. Quels sont les secteurs tels que définis à l'Article 5 ? Ils ne sont pas encore définis, les documents reçus lors de la première lecture sont des documents de travail, savoir inventorier les places disponibles sur le territoire communal. Par contre chaque secteur sera différencié. Conséquence, la commission valide le concept établi à l'Article 5 en étant rassurée du fait qu'un bénéficiaire de vignette ne puisse pas la faire valoir sur tout le territoire communal mais bien dans le secteur pour lequel elle a été délivrée. La définition des secteurs reste de la compétence du Conseil Municipal. A l'Article 6. Quelle est la durée de validité d'une vignette, est-elle de 12 mois ou calendaire ? Réponse : la durée de validité est de 12 mois à compter de son établissement, en conséquence la commission pense que cette validité de 12 mois posera un problème d'équité car en fonction de la période annuelle, certains demandeurs verraient leur vignette toujours renouvelées, alors que d'autres seraient confrontés à une attente. La commission propose d'établir la validité de la vignette non plus sur 12 mois, mais sur l'année civile en cours. Ce changement permet d'assurer l'équité pour tous les demandeurs et de faciliter la facturation annuelle. La commission adopte le changement de l'Article 6 en remplaçant "la durée de validité pour un an", par "l'année civile en cours". Quel est le nombre de vignettes à disposition ? En réponse: sur recommandation du Bureau d'études spécialisées, le nombre initial de vignettes correspond à 50 % du nombre de places de stationnement disponibles. En fonction de l'expérience et de l'usage, il est possible d'adapter ce pourcentage. En conséquence, cette notion d'adaptation du pourcentage est logique et nécessaire, afin d'optimiser la gestion des places. La commission propose d'intégrer à l'Article 6 le terme "en principe", qui laisse cette marge de manœuvre au Conseil Municipal. Comment est-ce que la liste d'attente sera gérée ? En réponse : si le nombre de demandes excède le nombre de vignettes disponibles la municipalité gèrera ces demandes en octroyant les vignettes sur le principe de "premier arrivé, premier servi". En conséquence, cette notion de liste d'attente a été à nouveau discutée et a paru inutile pour certains membres qui proposent de la supprimer. Un vote a lieu, 4 pour 3 contre et 1 abstention. La notion de liste d'attente est supprimée de cet article. Article 7. Quelle est la raison du montant minimum de Fr. 100.- ? La réponse: pour couvrir les frais d'établissement de la vignette. En conséquence, la commission estime que ce montant est abusif. Car il impacte injustement les bénéficiaires qui seront contraints de demander une vignette au mois de décembre et ou, novembre. De plus ce n'est pas un coût fixe, puisqu'il n'est pas payé par tous les bénéficiaires. Dès lors la commission propose de supprimer la notion de "montant minimum". Article 8., la vignette doit-elle être transmissible? Réponse : selon la proposition du groupe UDC en première lecture, la municipalité a établi un paragraphe permettant de restreindre cette transmissibilité tout en conservant un attrait pour le covoiturage. Conséquence, ce point est vivement débattu car la restriction à un ou deux numéros de plaque posent quelques difficultés, comme par exemple : utilisation de la vignette par quelqu'un d'autre que le détenteur, lors de vacances, de garde d'enfants, utilisation d'un véhicule de prêts lors d'un service ou covoiturage. Le fait d'avoir une vignette transmissible implique un risque d'abus et la commission en est consciente. Un bénéficiaire pourrait s'imaginer sous-louer sa vignette. Ce risque est cependant fortement dépendant du prix de la vignette et de sa disponibilité auprès de l'administration. D'ailleurs ce risque d'abus semble faible mais difficilement évaluable. Un vote a lieu, 4 pour 3 contre, 1 abstention. La commission suit la nouvelle proposition du Conseil Municipal. Sur l'annexe 1., le texte a été ajusté en fonction des modifications effectuées dans le Règlement. La fourchette des tarifs a été étendue de Fr. 440.-- à Fr. 660.-- afin de laisser plus de liberté au Conseil Municipal. Le montant minimum de Fr. 100.-- est supprimé en référence à l'Article 7. Recommandation de la commission : La commission exprime sa volonté de mettre en place un Règlement mais par 1 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, ne donne pas de recommandations. Au final cela étant, la commission décide d'adopter le rapport présent à

l'unanimité et elle a apprécié les échanges francs et directs de nature courtois qu'elle a eus et remercie Jean-Luc Planchamp et Abel Udressy qui ont activement collaboré à ces réflexions. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Sallin, nous passons à l'entrée en matière et je passe la parole aux chefs de groupes. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Madame Cretton, cheffe du groupe de l'ADG. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Concernant le Règlement pour vignettes de stationnement, nous remercions tout d'abord la commission de deuxième lecture, ainsi que la municipalité pour le travail effectué. Nous sommes par contre surpris que la commission ne donne aucune recommandation. Il est clair qu'un ou deux Articles sur les 14 peuvent susciter des discussions, mais nous devons être conscients qu'il sera difficile de satisfaire totalement tous les Conseillers généraux. Nous estimons donc qu'il est primordial de nous doter d'un tel outil afin que nous puissions faire face au problème des voitures ventouses, que nous puissions diminuer le trafic et que nous gardions des places disponibles pour les commerces et pour les gens qui en ont la nécessité. De ce fait, l'ADG accepte l'entrée en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Cretton. Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. La commission de deuxième lecture a revu et corrigé le Règlement communal pour vignettes. Le groupe PDC a pris connaissance de son rapport ainsi que de la nouvelle mouture du Règlement avec les corrections apportées, dont une partie avait été demandée par ce plénum lors de la première lecture. Rappelons que ce Règlement va permettre de soulager les soucis actuels de parcage dans notre commune et une gestion rationnelle des places à disposition. Il va, sinon régler, du moins largement améliorer le problème des voitures ventouses et de l'usage abusive de certaines places. Son application doit rester évolutive afin d'être à la table et adaptée en fonction de la demande et de l'utilisation réelle sur le terrain. Mais il faut laisser à la municipalité l'occasion de justement pouvoir le mettre en application, quitte à revenir sur certains points si à ce moment-là ils semblent superflus, peu utiles ou inapplicables. Comme nous l'avons déjà dit en première lecture, les habitudes sont difficiles à changer mais nous devons veiller à la qualité de vie pour le plus grand nombre. Le groupe PDC remercie les différentes commissions qui ont travaillé sur ce Règlement et accepte l'entrée en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Knubel. Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien chef de groupe UDC. L'UDC de Collombey-Muraz entre en matière mais est très surprise de voir que la commission n'aient pas réussi à s'entendre pour donner une recommandation à la fin de leur rapport.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vannay. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président , Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues cela ne surprendra personne mais le groupe PLR maintient sa ligne annoncée depuis toujours dans ce dossier, en refusant l'entrée en matière. Pour éviter d'allonger, je

peux reprendre tous les arguments avancés lors de la première lecture. Pour l'essentiel nous estimons que nous n'avons pas besoin d'un tel Règlement, les problèmes éventuels pouvant être réglés directement par le Conseil Municipal en s'appuyant sur les bases légales existantes, ou en proposant alors des mesures ciblées, adaptées aux problèmes effectifs. Nous ne cautionnerons pas la politique du tout ou rien, à savoir punir tous les citoyens et les travailleurs sur notre commune en n'instaurant que des zones bleues, alors que, dans bien des endroits de nos villages, tout le monde s'accordera à dire qu'il n'y a pas de problème. Je relève aussi qu'à l'heure de la campagne tous les candidats ou presque s'accordent à dire qu'il faut attirer davantage d'entreprises sur notre territoire. Il faudrait aussi songer à ne pas faire fuir les entreprises existantes en les entravant avec des réglementations inutiles telles que celle-ci. L'autre aspect principal qui nous fait refuser l'entrée en matière c'est l'aspect dit "évolutif" du Règlement. Adopter un Règlement qui vise essentiellement à tout laisser en mains du Conseil Communal n'est pas pertinent. Le Conseil Municipal doit convaincre le législatif et s'il y parvient, son action en sera consolidée. Encore une fois nous ne voyons pas pourquoi le Conseil Général doit se prononcer sur le changement d'affectation d'une parcelle mais n'aurait pas son mot à dire sur l'extension ou le changement d'une zone de tarification. Lors de la première lecture, le groupe PLR avait été très constructif en déposant de nombreux amendements visant à alimenter la réflexion en vue de la deuxième lecture et ce, malgré le fait que dans tous les cas ce Règlement ne lui convenait pas. Il en était ressorti à notre sens une réelle plus-value pour apporter les modifications et éclaircissements nécessaires avant de revenir devant ce plénum. Cependant cette deuxième lecture aujourd'hui nous paraît précipitée. A lire le rapport de la commission, il semble également que c'est ce qui ressort de leurs travaux, au vu des votes serrés et des réponses aux interrogations légitimes de celle-ci. En particulier les questions du système des vignettes et de la gestion de la liste d'attente ainsi que de la transmissibilité des vignettes ne trouvent pas de réponses satisfaisantes. Ce Règlement est donc non seulement inutile, mais encore prématuré à nos yeux pour pouvoir être accepté en l'état. le groupe PLR suit donc en cela la commission qui refuse elle-même d'accepter le Règlement tel qu'arrêté. Nous vous invitons à en faire de même. Si lors de la première lecture nous avons déposé des amendements, nous ne le ferons pas cette fois. Nos demandes et pistes de réflexion n'ont pas trouvé un ancrage satisfaisant dans les modifications apportées. Partant, le Conseil Municipal devra revenir devant ce plénum avec un projet beaucoup plus ciblé, précis et compréhensible pour tout utilisateur, sans péjorer inutilement les citoyens et les travailleurs de notre commune. Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vuille. Donc l'entrée en matière est refusée par le PLR, mais est-ce qu'un Conseiller Général désire s'exprimer ? Madame Delarze !

Intervention de Delarze Madeleine: Oui, Madeleine Delarze. J'ai une question après tout ce qui a été dit, j'aimerais savoir s'il y aura assez de places de stationnement autour des collèges des Perraires en sachant que les sociétés de gym entre autre, que les dames de la piscine y travaillent. Si elles doivent, enfin est-ce que c'est suffisant pour toutes ces personnes d'avoir des places bleues ou ... c'est vraiment un gros souci pour ces personnes-là. Merci beaucoup de la réponse.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Wouhai, Madame Delarze, ici nous traitons l'entrée en matière, la question viendra après si vous voulez poser la question mais pas au niveau de l'entrée en matière. D'autres prises de position ? Ce n'est pas le cas, je prie donc les scrutateurs de se lever. Les Conseillers Généraux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main. Les Conseillers Généraux qui refusent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main ! Abstentions ? Par 27 voix contre 11 l'entrée en matière est acceptée.

Nous allons maintenant passer à la discussion de détail, puis à la fin nous aurons le débat final et enfin le vote. Nous allons faire comme précédemment, nous allons passer Article par Article du Règlement les uns après les autres. Nous nous arrêterons sur les articles qui demandent une discussion, voir un vote. J'ouvre la discussion : Tout d'abord vous avez vu qu'il y a un changement de titre. Est-ce que quelqu'un a une remarque à formuler ou pas ? Ce n'est pas le cas, nous passons à l'article premier du Règlement.

Article 2., Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le PDC. Nous proposons d'amender cet Article en supprimant la notion de gestion de liste d'attente. Le groupe PDC estime qu'il s'agit là purement de l'application du Règlement, c'est de la compétence de l'exécutif de gérer les vignettes y compris une possible liste d'attente, donc il est inutile de préciser formellement ce point dans le Règlement. Donc nous proposons l'Article suivant : "la délivrance et le renouvellement des vignettes sont de la compétence du Conseil Municipal" point.

Intervention de Fontannaz Bertrand: D'accord, donc nous avons une contre-proposition. Ce que fait le Président de la commission, le Président de la commission désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que le représentant de la municipalité désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un dans la salle désire s'exprimer ? Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien chef du groupe UDC, je passe la parole Frédéric Tenthorey.

Intervention de Tenthorey Frédéric: Tenthorey Frédéric pour l'UDC. Le Règlement à l'Article 2., il est stipulé que le Conseil Municipal est compétent pour déterminer les secteurs dans lesquels la durée du temps de parcage est limitée. Dans la politique de stationnement, vous avaient été transmises, lors de la séance du 21 mars, les zones de parcage des Plavaux, des Perraires, des Charmettes, des Condémines ne sont pas soumises au Règlement le samedi et dimanche. Ce qui ne nous satisfait pas car cela ne règlera pas le problème des véhicules ventouses dans ces secteurs.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, mais par rapport à cet Article 2., est-ce que vous avez une proposition de modification ou bien une prise de parole par rapport à la proposition, la contre-proposition du groupe PDC de supprimer ?

Intervention de Tenthorey Frédéric : Non.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Nathalie Cretton pour l'ADG. Alors moi je reviens sur cette liste d'attente, étant donné que la distribution des vignettes se fera sur le principe du premier arrivé premier servi, il nous paraît évident que la création d'une liste d'attente permettrait de préserver l'équité entre tous nos concitoyens. Effectivement, si une place se libère comment un citoyen serait informé qu'il pourrait bénéficier d'une vignette ? Il est donc beaucoup plus simple que la commune gère une liste d'attente et informe le premier de la liste qu'une place s'est libérée. Donc nous soutenons que la gestion d'une liste d'attente soit tenue par la commune et qu'elle en informe l'ayant droit.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Autres prises de parole ? Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le PDC. L'idée c'est pas d'interdire à la municipalité de faire une liste d'attente ! L'idée c'est de dire puisque c'est la municipalité qui gère la délivrance et le renouvellement des vignettes, c'est la municipalité qui gèrera une potentielle possible et imaginable liste d'attente. ça a juste pas besoin de figurer formellement dans un Règlement général.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour cette précision. D'autres prises de parole ?

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst, pour l'UDC. C'est juste que nous, à l'Article 4., on avait prévu de parler justement de ça, d'éventuellement donner, que ce soit plutôt justement la police, donc là en l'occurrence vu que c'est la police de Monthey qui, enfin le corps de police qui est responsable, de faire respecter et accepter ce Règlement sur notre commune, ben on ne peut pas accepter la proposition tel quel, que soit le Conseil Municipal qui délivre les vignettes et qui soit compétent pour le renouvellement. Parce que justement à l'Article 4., on allait proposer justement que ce soit la police qui soit compétent pour ça.

Intervention de Fontannaz Bertrand: D'accord. Donc le groupe PDC maintient sa proposition ? Oui alors nous voterons comme ça et nous viendrons quand même aussi plus tard après sur l'article 4. Autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, les scrutateurs, je vous prie de vous lever. Les Conseillers généraux qui soutiennent la contre-proposition de modification formulée par le PDC, sont priés de lever la main. Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition de modification formulée par la commission de révision de Règlement, sont priés de lever la main ! Abstentions ? Par 12 voix contre, refusé 9 et 15 abstentions ! Je vous prie les scrutateurs, le scrutateur de revenir vers moi. Alors par 12 voix pour, 9 voix contre et 15 abstentions, la proposition du groupe PDC est acceptée.

Article 2., autres propositions ?

Article 3., Madame Knubel ! Attendez on va faire comme ça. Article 3., tout d'abord puisque vous levez la main. 1) les résidents. Les résidents, Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le PDC, donc vu que nous avons supprimé de l'Article 2., la gestion et liste d'attente, je propose que là on supprime la phrase "en cas de demandes surnuméraires par rapport l'offre mise à disposition, une liste d'attente sera établie".

Intervention de Fontannaz Bertrand: Autre personne qui désire prendre ... tout d'abord la municipalité désire-t-elle s'exprimer? Il faut d'abord le Président de la commission Monsieur Zürcher ? Non ! La municipalité non plus ? Quelqu'un dans la salle désire s'exprimer? Ce n'est pas le cas, les scrutateurs je vous prie de vous lever ? Les Conseillers généraux qui acceptent et qui soutiennent la contre-proposition de modification formulée par le PDC à savoir de supprimer la dernière phrase du texte "à les résidents" sont priés de lever la main. Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition de modification ... la heu le texte tel que présenté par la commission ad-hoc de deuxième lecture sont priés de lever la main ! Abstention? Par 16 voix, la contre-proposition du PC du PDC est acceptée. Refus 15, abstentions 7.

Autre remarque sur cet Article 3 ?

Ce n'est pas le cas, Article 4 ? Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, je passe la parole à Frédéric Tenthorey.

Intervention de Tenthorey Frédéric: Dans l'Article 4., il est stipulé que les personnes désirant obtenir une vignette en feront la demande écrite, formelle à l'administration communale. Nous pensons que cette charge appartient au corps de police mandaté, en l'occurrence la police de Monthey. Vu que c'est ce dernier qui est également responsable de faire exécuter et appliquer le Règlement. Cela permettrait ainsi d'éviter de surcharger notre administration communale.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Donc votre proposition concrète est de remplacer « l'administration communale » par la police municipale de Monthey.

Intervention de Tenthorey Frédéric : Oui, tout à fait. Le corps de police ! oui oui qui s'occupe bien sûr.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors au corps de police. En fait, faites-nous une proposition concrète!

Intervention de Tenthorey Frédéric : Donc comme c'est la police qui va contrôler au fait les places de parc, donc c'est la police qui doit gérer aussi les demandes, les vignettes et tout le reste !

Intervention de Fontannaz Bertrand: Voilà, donc le texte comme ça, formel, "au corps de police" vous convient ?

Intervention de Tenthorey Frédéric : Mandaté, mandaté.

Intervention de Fontannaz Bertrand: "Au corps de police mandaté"

Intervention de Tenthorey Frédéric : S'il vous plaît, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Prise de parole du Président de la commission ? Non ! Du Conseil Municipal ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Oui, j'aimerais juste rajouter quelque chose.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je vous prie de vous annoncer s'il vous plaît !

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp, du Conseil Municipal. Concernant la police de Monthey puisque ça a l'air d'être un petit débat là, c'est clair déjà que ce n'est pas notre police ! On leur a confié un mandat de prestations. Maintenant physiquement, qu'on leur dise "ok vous attribuez les vignettes" ok. Mais d'un autre côté, je vois difficilement faisable toutes les ... chaque fois qu'on devra étudier un cas "est-ce qu'il a le droit oui ou non à sa vignette", nous on a toutes les données dans la commune ! Les règles doivent rester chez nous et pas du tout transmises à la police.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Planchamp. Autres prises de paroles dans la salle ?
Monsieur Sallin !

Intervention de Sallin Didier: Didier Sallin, à titre personnel j'apprécie que certaines suggestions de ce type-là soient faites en plénum à la fin de la deuxième lecture, sachant qu'on a discuté en commission très longuement sur chaque détail du Règlement, il aurait peut-être été plus judicieux de les mentionner un peu plus en avant, du fait que de mettre le mot "police" a quelques conséquences dont par exemple Jean-Luc Planchamp vient de parler. Donc on ne peut pas venir, enfin il est inadapté à mon sens d'arriver en plénum avec ce genre de suggestions. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Sallin. Monsieur Perret !

Intervention de Perret Cédric: Cédric Perret du PDC, donc si je comprends bien là on est en train de gentiment de regarder pour la mobilité douce. Donc si je comprends bien la proposition de l'UDC, vous allez proposer aux habitants de Collombey d'aller à Monthey actuellement chercher une vignette de parcours pour Collombey. C'est ça ?

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je repasse la parole au représentant de l'UDC !

Intervention de Tenthorey Frédéric: Tenthorey Frédéric, ben oui pourquoi pas. C'est beaucoup plus simple ça évitera les copinages aussi peut-être. Les ouvertures de Bureau parce que la police elle est ouverte un peu plus longtemps que la commune, voilà ça je pense que c'est aussi un peu de pragmatisme merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour cette prise de position. Autre personne qui désire se déterminer ? Ce n'est pas le cas, je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui soutiennent la contre-proposition de modification formulée par l'UDC, à savoir de remplacer "la compétence de l'administration communale par le corps de police mandaté" sont priés de se manifester en levant la main. Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition de modification formulée par la commission de révision du Règlement sont priés de lever la main ! Abstention ? La proposition de modification proposée par l'UDC est refusée par 24 voix contre, 8 pour 5 abstentions.

Article 4., d'autres remarques ?

Article 5, Article 6, Article 7, Article 8. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui Nathalie Cretton, alors j'aimerais remettre la transmissibilité de la vignette. Je m'explique : C'est à souligner en premier lieu que surtout une vignette ça correspond à une place de parc. C'est dire que le quota de places de parc avec vignette ne sera pas modifié si une autre voiture venait à utiliser la vignette. En plus la transmissibilité pourrait s'avérer judicieuse dans certains cas précis comme la garde d'enfants, par de tierces personnes, remplacement ponctuelle d'une voiture etc... Soit également susceptible de faciliter le covoiturage donc en conclusion nous pensons qu'il n'y a vraiment pas de contre-indication à rendre cette vignette transmissible.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Votre proposition de modification ?

Intervention de Cretton Nathalie: Donc ça avait été mis comme quoi pour le covoiturage (attendez, je suis en train de retrouver) la vignette peut être attribuée à des véhicules dont les deux numéros d'immatriculation qui figurent sur la vignette, donc là, on aimerait plutôt que ça soit transmissible, ne pas mettre que seulement deux propriétaires pourraient bénéficier de cette vignette.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors je vous laisse faire une proposition concrète !

Intervention de Cretton Nathalie: La vignette peut être transmissible c'est tout. Au lieu de mettre la vignette peut être attribuée à deux véhicules pour bénéficier de la double utilisation et tout ça. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Le Président de la commission désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Le Conseil Municipal ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un d'autre dans l'assemblée désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Les scrutateurs je vous prie de vous lever ! Je vous prie juste de vous annoncer, s'il vous plaît. Je vous prie de vous annoncer et de prendre le micro et de nous dire ce que vous voulez ! On n'entend pas !

Intervention de Rhyner Roger: J'ai juste une remarque, c'est pas cohérent d'avoir...

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors je vous prie de vous annoncer, de prendre le micro et de nous dire ce que vous voulez !

Intervention de Rhyner Roger: Voilà, alors Roger Rhyner, c'est pas cohérent d'avoir, elle comporte l'indication du secteur, les numéros d'immatriculation, cette vignette est transmissible. Il faudrait aussi enlever tout ce qui est en-dessus. Elle comporte l'indication du secteur, et puis tout le reste on enlève !

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors Monsieur Rhyner, vous avez un représentant, un chef de groupe qui a fait une proposition. Elle fait une proposition il n'y a pas quelqu'un d'autre qui vient modifier c'est à vous à vous entendre. Mais maintenant, mais si vous le faites, je vous prie de vous entendre entre vous. Maintenant Madame Cretton si vous voulez modifier encore quelque chose, vous le pouvez mais je vous prie de vous concerter entre vous. C'est pas des discussions qu'on a le soir de la séance.

Intervention de Cretton Nathalie: Pardon alors effectivement c'est très pertinent la remarque Monsieur Roger Rhyner, donc il faut aussi enlever le, les numéros d'immatriculation des véhicules et la durée de validité. Elle comporte l'indication du secteur et la vignette peut être transmissible. Oui et la durée de validité, j'ai parlé trop vite pardon.

Intervention de Fontannaz Bertrand: L'important c'est qu'on voit le texte juste maintenant ! Elle comporte ...

Intervention de Cretton Nathalie: ça faut laisser, elle "comporte l'indication du secteur", après voilà il faut enlever "le, les numéros d'immatriculation du, des véhicules et la durée de validité" ça faut supprimer.

Intervention de Fontannaz Bertrand: La durée de validité faut supprimer aussi ?

Intervention de Cretton Nathalie: Non pardon, pas la durée de validité, pardon. Et puis après, "la vignette peut être transmissible". Voilà.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Bon alors le texte vous est affiché maintenant au beamer, est-ce que ça vous convient comme ça ? Bien. Nous allons voter sur le texte. Les Conseillers généraux qui soutiennent la contre-proposition de modification formulée par l'Alliance de gauche, tel que inscrit maintenant au beamer sont priés de lever la main ! Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition de modification formulée par la commission de révision du Règlement sont priés de lever la main. Abstention ? En faveur de la contre-proposition 11, en faveur du texte de la commission 16, abstentions 10. Donc la contre-proposition d'Alliance de gauche est refusée.

Autres propositions pour l'Article 8 ?

Article 9, Article 10, Article 11, Article 12, Article 13, Article 14 ! Ce n'est pas le cas, nous passons à l'Annexe 1. redevance. Y a-t-il des remarques pour cette Annexe 1. ? Ce n'est pas le cas.

Nous avons donc terminé avec l'étude de détail. Nous passons au débat final. Est-ce que quelqu'un désire prendre la parole dans l'assemblée ? Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Comme annoncé lors de l'entrée en matière, ce Règlement ne convient pas à notre groupe. Le débat d'aujourd'hui comme celui de la première lecture, révèle plus de confusions et de zones d'ombre, plutôt que d'arguments pour nous convaincre. Encore une fois des mesures ciblées et adaptées sont possibles. Ce Règlement pénalisera les citoyens, les travailleurs et les entreprises dans notre commune. Le groupe PLR ne peut accepter cela. C'est pourquoi si par impossible il devait y avoir une majorité dans ce plénum pour accepter ce Règlement, nous lancerons un référendum. Puisque tout un chacun sera impacté par ce Règlement, il doit appartenir à la population de se prononcer sur une telle question. Le groupe PLR refuse ce Règlement au vote final.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vuille. Madame Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze alors je repose la question je pense à Monsieur Jean-Luc Planchamp, tout a été dit, ou presque et j'aimerais savoir même si j'ai demandé aussi à un représentant de l'ADG pour la commission, à savoir si les places de stationnement autour des collèges des Perraires notamment, à savoir s'il y aura des places de stationnement quand même assez longues pour les personnes qui travaillent dans le bar de la piscine par exemple, je pense aux dames et aux sociétés de gym qui viennent régulièrement travailler là aussi. Merci beaucoup.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp, de la municipalité. J'aimerais juste déjà vous dire que dans la zone Perraires on a aux Perraires Nord 45 places, et au Sud on a 51 places, donc à peu près 100 places. Avec notre proposition de notre projet de Règlement il est clair que nous avons fixé une durée limitée de 3 heures, justement pour les activités sportives qui durent plus de 1 heure 30 - 2 heures, c'était d'ailleurs une remarque lors d'un ancien conseil. Maintenant le, j'aimerais juste rajouter encore quelque chose qui est important c'est que en principe ce Règlement s'adapte ou il est en fonction du lundi au samedi. Le dimanche, les jours fériés ne sont pas concernés. Je pense que ça peut peut-être répondre à certains d'entre vous mais c'est les jours ouvrables, du lundi au samedi. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, d'autres remarques ? Madame Delarze !

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, non, merci beaucoup de la réponse.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur Angst !

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst, de l'UDC juste une question pour Monsieur Jean-Luc Planchamp. Dans la politique de stationnement à la page 16, parce que vous nous avez montré « biffé » avant. Dans la colonne des remarques, tout à droite il y a certains secteurs comme le secteur des Corbier par exemple, et le secteur des Perraires et des Plavaux où c'est mentionné dans les remarques "sauf samedi et dimanche". Mais du coup justement, nous on s'était aperçu que dans ces endroits-là c'était possible, ben, d'arriver le vendredi après le travail à 16 heures 30 et de laisser son véhicule jusqu'au lundi matin à 9 heures 30 je crois un truc comme ça. Puis du coup, ben pour nous ce n'était pas tellement résolu dans ces secteurs-là les véhicules ventouses, alors c'était juste de savoir si justement dans le Règlement on ne peut pas intervenir par rapport à ça mais si cette politique de stationnement on pouvait la modifier dans ce sens-là ? Pour justement résoudre un peu... voilà ce problème des véhicules ventouses dans ces secteurs-là !

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Alors Jean-Luc Planchamp, je vous réponds volontiers, donc je viens de le dire ça concerne tous les jours ouvrables du lundi au samedi. Et ça restera comme ça.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Planchamp. D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Si, Monsieur Sotillo !

Intervention de Sotillo José: José Sotillo pour le PDC. Je trouve que l'importance d'un tel Règlement pour l'avenir nous savons que d'ici quelques années, la population aura continuer d'augmenter, donc je pense qu'il est important de prévenir. Il est important d'aller de l'avant de mettre un Règlement en place ce qui permettra par la suite quand même au Conseil Général de modifier certains points du Règlement puisque c'est le but du Conseil Général de modifier à un moment donné ce genre de Règlement. Je pense important pour l'avenir d'avoir ce Règlement en place.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Sotillo, d'autres prises de position ? Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Chef de groupe, Damien Vannay. L'UDC demande cinq minutes pour discuter, c'est possible ?

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors, ça sera avant le vote, on va finir le tour de table et après je clos la discussion et ça sera avant le vote. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille, juste pour répondre à Monsieur Sotillo, justement le but c'est que, s'il y a des choses à modifier on revienne devant le Conseil Général ! Mais comme la majorité des articles comporte finalement un chèque en blanc à la municipalité, on ne reviendra pas devant le Conseil

Général. C'est ça qu'on avait essayé de démontrer lors de la première lecture en disant qu'il faut que les choses elles restent de la compétence du Conseil Général pour pouvoir se prononcer et puis que ça revienne devant ce plénum si dans deux ans il y a des modifications à faire et il y en aura certainement. Mais ce que vous avez dit, ça ne reviendra pas devant le Conseil Général si le Conseil Municipal a la compétence de modifier tout seul. Il n'a pas besoin de nous consulter.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel, Conseillère générale PDC. J'ai quand même un peu de peine avec le sens de la démocratie du PLR. Donc on a ici un plénum de 45 personnes élues par la population, on nous annonce, on nous menace en cas d'acceptation du Règlement de lancer un référendum. Elle est où la démocratie ? Si la majorité ici accepte ce Règlement il n'y a pas lieu de lancer un référendum ! Deuxième commentaire, je rappelle au PLR, à titre d'information, qu'il y a quelques jours en arrière dans un débat radiophonique, il nous a annoncé qu'il fallait quand même faire confiance à nos élus. Faites-le s'il vous plaît !

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Knubel ! Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côte: Je me permets quand même de répondre, on est aussi des élus, donc faites aussi confiance aux propositions que nous pouvons vous faire et vous soumettre. La démocratie c'est justement, c'est justement ça d'ailleurs je pense que il y a certains groupes plutôt à notre droite qui demandent aussi souvent de la votation populaire. Je pense que là c'est typiquement un Règlement qui concerne chaque citoyen, je pense qu'il n'y a pas tellement d'intérêts, suivant d'autres règlements qu'on a pus évoquer durant cette législature, que la population se prononce parce que comme vous l'avez dit, des fois c'est très technique. Là, on parle quand même d'un Règlement qui va impacter les familles qui vont rendre visite à leurs proches, des gens qui se déplacent dans la commune, on est cinq villages on n'est pas un centre ville de Fribourg ou de Lausanne avec une desserte en transports publics aujourd'hui qui est cohérent, donc les gens utilisent la voiture, s'arrêtent, stationnent et puis voilà ! Ils prendront les amendes parce qu'ils devront retourner le disque s'ils n'ont pas la possibilité de le faire, ce qui est déjà aussi interdit de tourner le disque en passant. Et puis on parle aussi des, ben voilà, des entreprises comme je l'ai dit qui seront aussi impactées, on veut attirer des entreprises mais à celles qui sont sur notre commune et puis qui pourront plus avoir des places de parc à disposition pour leurs clients, leurs représentants ou leurs travailleurs et ben ils seront un peu embêtés ! Et puis encore une fois ça concerne vraiment aussi les travailleurs, les employés qui travaillent, les professeurs dans nos écoles. Tout le monde est impacté par ce Règlement, donc je pense que là c'est typiquement à nos yeux un sujet qui peut parler à la population et puis demander l'avis à la population ben voilà ! Si ils nous donnent tort en acceptant le Règlement qui est proposé ben bravo à la municipalité qui aura su les convaincre et les élus du Conseil Général qui... qui auront demandé de se prononcer là-dessus. Pour notre part nous nous demandons à faire valoir quand même nos arguments que nous avons patiemment présentés par ce plénum en première lecture, on n'a pas eu gain de cause. Maintenant c'est à la population de décider.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci... Monsieur Corminboeuf ? Non ? Merci. Je passe maintenant la parole au Président de la municipalité, Monsieur Yannick Buttet.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, bonsoir à toutes et tous. Moi je suis quand même obligé à ce stade là d'intervenir. D'abord pour rappeler ce sur quoi vous

allez voter, juste pour rappeler ce sur quoi vous allez voter. Bon en dehors du fait, qu'effectivement on a parlé d'évolutif au départ mais c'est évidemment pas le Règlement qui est évolutif. Parce que si le Règlement est évolutif il va repasser devant le Conseil Général et le respect de la démocratie fait que c'est toujours le Conseil Général qui décidera d'un Règlement, c'est, c'est une obligation et c'est une volonté je pense c'est une volonté commune. Quand on parle des entreprises, excusez-moi mais je pense que ce Règlement et que la politique de stationnement sont favorables aux entreprises. Alors elles sont pas favorables aux entreprises qui bénéficient d'un subventionnement indirects, parce qu'elles utilisent des places publiques payées par vous et moi, pour stationner des véhicules d'entreprises ou pour stationner les véhicules de leurs employés. Moi je me pose quand même cette question, si vous construisez une maison, si vous construisez un immeuble vous avez l'obligation d'avoir un certain nombre de places de parc. Je ne comprends pas, pourquoi des entreprises pourraient bénéficier de places de parc subventionnées par la commune pour des véhicules d'employés et encore pire pour des véhicules d'entreprises. Donc pourquoi je vous dis que ce Règlement est favorable aux entreprises ? Si on prend les centres de village, prenons le centre de Collombey, même s'il va évoluer, on le prend aujourd'hui. Vous avez énormément de places blanches qui sont occupées tous les jours par des gens, qui viennent de communes voisines stationner, gratuitement pour prendre le train. Est ce que c'est le but, d'occuper des places de parc payées par vous et moi, pour des gens de communes voisines qui viennent faire du Parc & Rail, et qui ne laissent plus la place pour les gens qui veulent aller dans les quelques commerces qui restent au centre de Collombey. C'est valable aussi au centre de Muraz, la volonté de limiter le temps de parcage, c'est justement pour favoriser les entreprises, favoriser les clients de ces entreprises qui se retrouveront pas devant des parkings occupés par des véhicules ventouses ou par des véhicules qui n'ont rien à y faire. Pour revenir à ce que je voulais surtout vous dire au départ. Vous votez sur le Règlement d'attribution des vignettes. Vous votez pas sur la mise en zone bleue de certains secteurs de la commune, ça c'est une compétence du Conseil Communal et c'est une compétence que nous allons utiliser dans tous les cas. Donc aujourd'hui, en refusant ce Règlement, vous refusez simplement de donner la possibilité à certains citoyens de notre commune de pouvoir stationner à plus longue durée sur les places en zones bleues, vous allez me dire, elles sont pas bleues, elles sont blanches mais à durée limitée. Donc aujourd'hui, ce que le Conseil Général doit valider, c'est ce que nous voulons attribuer : des vignettes de stationnement qui permettent à certaines personnes de stationner plus longtemps dans certains secteurs, avec toutes les variantes que vous avez analysées, que vous avez votées, des vignettes à la journée pour favoriser justement des gens qui doivent être dans une entreprise un jour, des vignettes annuelles, des vignettes sur une partie de l'année mais aujourd'hui c'est vraiment le Règlement sur ces vignettes que vous allez voter et pas une politique de stationnement avec des mise en zones bleues de certains secteurs de la commune. Je crois que c'est très important quand même d'avoir ça en tête même que si le référendum devait être lancé, c'est effectivement une possibilité que vous avez même si certains ont voulu pendant de nombreuses années ce Conseil Général auquel ils tenaient absolument mais qui ... s'ils pensent que le peuple a davantage raison que le Conseil Général je le crois aussi, je vois qu'on partage certaines visions de la démocratie, si vous lancez un référendum ce sera pas la politique de stationnement qui sera discutée, ce sera la manière d'octroyer des vignettes.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, Monsieur le Président de la municipalité. Monsieur Corminboeuf, j'ai cru comprendre que vous vouliez quand même prendre la parole ? Donc vous ne voulez pas la prendre c'est bon ! Monsieur Vuille, une dernière fois et après je clos le débat.

Intervention de Vuille Côte: Oui, Côte Vuille pour le PLR, juste pour répondre à ce qui a été dit. Les privés, les entreprises on n'a pas que des bâtiments neufs non plus hein ! qui ont été construits récemment même si on en a beaucoup dans lesquels il y a des entreprises donc l'obligation d'avoir des places de parc. Voilà on va falloir expliquer ça aux personnes qui ont construit en limite quand c'était

possible ... voilà, donc ça, c'est un premier point pour dire, pour reprendre ce que vous avez dit. Sinon bien sûr qu'on va voter sur ce Règlement, on vote pas sur autre chose. Maintenant si dans ce Règlement c'est écrit à tous les articles que c'est de la compétence du Conseil Municipal, faut pas dévier euh ce qu'on a dit. Les citoyens, la question qui sera posée c'est "Acceptez-vous le Règlement tel qu'il a été arrêté par le Conseil Général ?" On est quand même bien d'accord là-dessus ! Donc on votera ce Règlement, dans ce Règlement euh voilà c'est quand même difficile, voilà je suis peut-être un peu, personnellement, limité mais j'ai pas tout compris non plus sur les autorisations, les vignettes et toutes nos interrogations de la première lecture. Ma foi, c'est, pour moi c'est pas assez clair, alors il faudra aussi de votre côté expliquer à la population si c'est clair pour elle, tant mieux, et puis voilà c'est sur ce point-là qu'on votera et c'est à vous de convaincre que c'est meilleur pour euh, pour les citoyens et pour les entreprises. Ça j' en suis un peu plus moins convaincu pardon, parce que voilà encore une fois, même si on s'approche gentiment d'une ville, nous ne sommes pas dans un centre avec une desserte en transports publics qui nous permet d'avoir ce, d'avoir ce genre de réflexion. Oui ça va venir, mais tant mieux, le but en refusant ce Règlement à ce stade aujourd'hui, c'est pas que la réflexion elle s'arrête, c'est que la réflexion elle revienne mais qu'elle soit plus ciblée et pas qu'on reprenne finalement des règlements qui s'appliquent très bien sans doute au centre ville de Sion, Sierre et d'autres, et d'autres villes.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur le Président de la Municipalité, je vous passe la parole et après je clos le débat.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller général, je vais être très bref. D'abord pour les bâtiments anciens il y a déjà des solutions qui ont été trouvées, donc quand vous dites vous irez expliquer aux personnes qui ont déjà des bâtiments qui ne disposent pas de places de parc, certains ont déjà eu des obligations d'acheter des places de parc sur le terrain public. Donc il y a déjà une obligation d'avoir un certain nombre de places de parc par logement. Et c'est aussi parce que certains n'ont pas suffisamment de places que nous avons prévu ces vignettes et qui permettent en plus du tournus des durées limitées, de garantir davantage de places de parc parce que les gens, il y aura un plus grand tournus, des places de parc plus sûres, pour heu, pour ces personnes qui sont concernées par des bâtiments anciens. Juste deux éléments encore, quand vous dites finalement on n'est pas au centre d'une grande, on n'a pas assez de transports publics, mais c'est pas lié uniquement aux transports publics ! Le fait d'avoir une place devant un petit commerce de village, c'est une voiture qui va y venir. C'est pas, on ne va pas y venir en bus, on ne va pas y venir en train, on ne va pas y venir à vélo même si certains essaient de favoriser cette mobilité qui est très bien aussi, mais c'est justement pour que les gens ne stagnent pas sur des places de parc qui pourraient être disponibles aux commerces et aux entreprises ! Et puis quand je répétais juste, vous dites oui mais à tous les ... bon on sait que vous avez toujours une confiance limitée malheureusement dans le groupe PLR dans la municipalité, vous voyez toujours les choses en noir et de ce côté-là je dois, de ce côté-là, je dois dire que la compétence existe déjà. C'est ça que j'ai voulu vous dire. Vous pouvez dire ok, là c'est le Conseil Municipal qui décide ou autre, si aujourd'hui il n'y a pas de Règlement, c'est le Conseil Communal qui décidera quel secteur il mettra dans quelle durée de stationnement. Donc sans Règlement on laisse la main complètement au Conseil Communal, sans possibilité d'avoir des vignettes, mais on laisse la main complètement au Conseil Municipal alors que dans le Règlement au moins, on fixe certaines limites, certaines fourchettes. Mais on se réjouit et moi aussi, je me réjouis absolument d'aller débattre de ça devant la population. Quand elle verra des voitures qui stagnent ou qu'elle n'arrivera pas à trouver de la place pour aller faire ses commissions, elle pensera à nous.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Bon, si tout le monde se réjouit, moi je me réjouis de clore la discussion. Et peuvent s'exprimer encore le Président, Monsieur Zürcher !

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, Président de cette commission de deuxième lecture. Ben voilà, comme ça a été dit souvent dans cette commission, on n'est pas à New York, c'est un argument qui est souvent ressorti de la commission. On a fait des pas en avant, on a fait des pas en arrière, on a refait des pas en avant, heu... tout ça pour vous dire qu'on a été un petit peu stressé par le temps à disposition, malgré tout, la commission a su sortir son épingle du jeu, même si elle n'a pas pu vous donner, au final, son avis sur ce Règlement. Je crois que les débats ont été aussi nourris ce soir et ces mêmes débats ont déjà eu lieu au sein de la commission. Vous comprendrez aussi pourquoi on n'a pu vous offrir une possibilité, enfin de ne pas vous donner notre avis. Voilà, je remercie les membres de la commission.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour ces explications. Je passe la parole à la municipalité qui ne désire pas s'exprimer. Nous allons donc passer au vote, je prie les scrutateurs ... de se lever comme tout le monde, puisque nous faisons une suspension de cinq minutes demandée par l'UDC.

Mesdames et Messieurs je vous prie de prendre place. Les scrutateurs, je vous prie de prendre place. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez le Règlement communal pour vignettes de stationnement avec ses amendements, je vous prie de lever la main. Levez la main bien haut, s'il vous plaît ! Les Conseillers généraux qui refusent, levez la main ! Abstentions ? Avec 23 voix pour, 12 contre et 3 abstentions le Règlement, tel qu'étudier ce soir, est accepté. Je passe maintenant la parole à Monsieur Vuille qui désire s'exprimer !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Je dépose une motion d'ordre pour demander le vote du Conseil Général afin de soumettre le Règlement qui vient d'être adopté à la votation populaire. Ceci en application de l'Article 70, alinéa 1. de la loi sur les communes. Cet Article dit : le cinquième du Conseil Général peuvent demander que les affaires sujettes à référendum soient soumises à la votation populaire dans les formes prévues par la législation régissant les élections et les votations. Comme déjà relevé, il est important pour le groupe PLR qu'un tel Règlement qui va impacter les citoyens, les travailleurs et les entreprises de notre commune, soit soumis à la population. Laissons les citoyens décider à quelle sauce ils veulent être mangés. Le Conseil Municipal devra également convaincre et expliquer à la population le système adopté concernant les vignettes et leurs octrois. Nous vous remercions de votre soutien, d'autant plus si tout le monde se réjouit du débat populaire sur cette question.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour cette motion d'ordre. J'interromps la séance. Je prie le Bureau et le Conseil Municipal de venir. En fait, le Bureau, tout simplement pour venir en discuter.

Voilà, nous reprenons la séance.

Le Bureau a analysé l'Article 70 de la loi sur les communes, qui nous dit comme ça a été annoncé par le chef de groupe PLR, 2/5ème du Conseil Général peuvent demander que les affaires sujettes à référendum soient soumises à la votation populaire dans les formes prévues par la législation régissant les élections et les votations. Après délibération sur le Conseil Général qui est composé de 45 membres, il faudra que 18 Conseillers généraux acceptent pour que ça soit soumis au référendum. Monsieur Alexis Turin !

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin, à titre personnel, ça m'étonne qu'on doive faire voter les absents, mais à mon avis la majorité c'est ceux qui sont présents ! Enfin, j'ai pas de souvenir d'avoir ce genre de pratique dans aucun des Parlements que j'ai pu fonctionner ou des assemblées.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors Monsieur Turin, le Bureau a discuté, nous avons passé aussi avec Côme, le chef de groupe PLR, nous avons l'interprétation qui nous dit 2/5ème du Conseil Général, et en référence à l'alinéa 3, qui dit 1/5 des électeurs de la commune, c'est pas le 1/5 des électeurs qui votent mais c'est de la commune, peuvent demander qu'une décision pouvant faire l'objet d'un référendum. Donc par analogie, nous avons convenu et ça a été accepté par le Bureau dans son intégralité, que ça soit dix-huit Conseillers généraux. Monsieur Vuille, je vous passe la parole.

Intervention de Vuille Côme: Oui, Côme Vuille pour le PLR, c'est juste pour demander le vote à bulletin secret sur cette question.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je vous rappelle que notre Règlement prévoit, vous avez la disposition devant vous, du Conseil Général ? Alors, l'Article 27 de notre Règlement, le vote a lieu au scrutin secret au scrutin nominal, sur demande de cinq membres ou d'un chef de groupe. Monsieur Vuille étant chef de groupe, nous allons procéder au vote à bulletin secret.

Je vous prie de rester à vos places, s'il vous plaît. La question viendra.

Je prie les scrutateurs de venir vers moi ! Restez juste là ! Nous allons procéder de la manière suivante : Nous allons voter à bulletin secret, c'est-à-dire que les Conseillers généraux nous nous déplacerons dans la petite salle derrière, vous pouvez, juste avant, les scrutateurs vous ont donné un petit bulletin de versement (rire) un bulletin de vote ! Après vous le remplissez, vous le mettez dans l'urne, et le Bureau, avec les scrutateurs, nous ferons le décompte avec les scrutateurs, puisque c'est nous qui avons fait. Alors je vous rends attentif maintenant à la question qui est posée ! Pour vous, ça sera de répondre : oui, non, abstentions. La question qui est posée est la suivante : Les Conseillers généraux qui acceptent que le Règlement soit soumis au référendum facultatif se manifestent en indiquant oui sur le bulletin. Si vous refusez que ça soit soumis au référendum facultatif, vous inscrivez non et si vous vous abstenez, ou bulletin blanc, vous laissez le bulletin comme ça. Est-ce que c'est clair ? Alors nous allons procéder au vote. Je vous prie juste de prendre un stylo avec vous quand vous y allez. Pardon ? Alors maintenant vous êtes libres, mais vous venez voter un par un. Je vous annonce que nous allons procéder au dépouillement avec les scrutateurs.

Je vous prie de prendre place pour l'annonce des résultats. Non 25, oui 14, abstention 0 le 2/5ème n'est pas atteint. Le Règlement ne sera pas soumis au référendum. Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas nous passons au point 6 de l'ordre du jour "Règlement communal sur les déchets"

6. Règlement communal sur les déchets

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je vous rappelle que notre assemblée a adopté lors de la séance du 16 juin 2014 le Règlement actuel sur la gestion des déchets. Celui-ci n'ayant qu'une vocation transitoire, soit le temps pour la commune de se rapprocher des exigences légales en la matière, le Conseil Municipal nous soumet ce soir un nouveau projet de Règlement communal sur les déchets dont le but principal est de remplir totalement les exigences du principe du pollueur payeur. Pour ce faire, le Conseil Municipal a opté pour l'introduction d'une taxe au sac dès le premier janvier 2018 pour la commune de Collombey-Muraz. La commission "énergie, environnement, développement durable" a examiné ce projet et a établi un rapport à notre intention. Nous allons procéder de la manière suivante :

- L'exécutif va nous fournir ses explications.
- Le rapporteur de la commission ad-hoc va nous faire part du rapport de ladite commission.
- Nous voterons l'entrée en matière, nous passerons à la discussion de détail pour le Règlement
- Nous entamerons le débat final
- Nous terminerons par le vote

Avez-vous des questions sur ce mode de procéder ?

Je prie Madame Cottet-Parvex de nous faire part du message de la municipalité.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, permettez-moi tout d'abord en préambule de vous faire un petit rappel sur la situation actuelle du Règlement sur les déchets. Alors c'est un Règlement qui a été adopté de façon transitoire, qui est basé sur la taxe schématique, qui a permis la mise en place d'une taxe de base pour les particuliers et les entreprises, ainsi qu'une taxe proportionnelle pour les particuliers en fonction du nombre de personnes par ménage et pour les entreprises en fonction du poids ou du volume des déchets estimés. Pour rappel et exa... pour rappel aussi que cette taxe est soumise à dérogation pour une durée de trois ans, qui prendra fin à la fin de l'année 2017 et que ça a été fait dans le cadre de l'attente d'une solution harmonisée au niveau régional pour l'introduction du principe de la taxe causale, qui respecte strictement la législation fédérale en la matière. Egalement que ce Règlement permet actuellement aussi d'autofinancer la gestion des déchets qui s'élève à un peu plus de 1 million de francs par année. Ensuite pour la proposition du Conseil Municipal concernant l'introduction d'une taxe au sac dès 2018, ceci se base sur le groupe de travail de l'antenne région Valais Romand qui a planché sur une solution harmonisée pour l'ensemble du Valais Romand et qui a opté pour l'introduction de la taxe au sac, proposée pour 2018 à savoir que en 2015 la fédération des communes du Valais a une prise de position positive par rapport à ce Règlement basé sur la taxe au sac et qu'environ 90 % des communes du Valais Romand se sont montrées favorables à ce Règlement et introduction de cette taxe au sac et, pour l'histoire, déjà à Martigny ce Règlement a été voté à l'unanimité par le Conseil général. Egalement vous rappeler ici que cette proposition a été faite, proposition d'un Règlement type, qui est uniforme pour tout le Valais Romand, qui a déjà été homologué par le canton à travers son service du Service de la protection de l'environnement et qui propose l'instauration simultanée d'une taxe au sac, combinée avec une taxe de base et vous dire également que ce Règlement type a été repris par le Conseil Communal qui est proposé actuellement, et que ce Règlement type, toute la base du Règlement est quasiment inchangée par rapport au Règlement actuel qui est en vigueur, si ce n'est le grand changement c'est dans le mode de perception de la taxe et également un article, un nouvel article qui est l'article 37, qui est une mesure au niveau social pour les familles avec, qui permet d'offrir, une proposition d'offrir à chaque naissance unique et gratuite, offrir 80 sacs de 35 litres. Maintenant quelques détails concernant ce mode de perception de la taxe, donc j'ai mis ici à la fois ce qui est actuellement le Règlement actuel, vous avez une taxe de base qui est unique pour les particuliers et les entreprises, forfaitaire, donc cette taxe de base sert à financer essentiellement les infrastructures. Ensuite il y a la taxe proportionnelle actuelle qui est pour les particuliers comme je l'ai dit en nombre du fonction, en fonction du nombre de personnes par ménage et pour les entreprises en fonction, en fonction du nombre d'employés par les entreprises. Et cette taxe proportionnelle sert à financer essentiellement les coûts variables qui sont engendrés par les déchets, c'est-à-dire le traitement des déchets ainsi que les coûts d'exploitation des installations, des collectes et également des structures de transport. Maintenant avec ce qui est proposé dans le nouveau Règlement, c'est d'avoir une taxe de base qui sera aussi proportionnelle en fonction du nombre de personnes par ménage pour les, pour les particuliers. Et pour les entreprises en fonction du nombre d'employés par entreprises et c'est, pour la taxe de base, en fonction du nombre de personnes par ménage et c'est aussi ce qui est préconisé dans le Règlement type qui est proposé pour le Valais

Romand. Et cette fois-ci, ben la taxe proportionnelle sera les sacs qui sont taxés. Donc la commune n'encaissera plus que la taxe de base. Donc ensuite, proposition pour ce Règlement communal sur les tarifs concernant les taxes d'élimination des déchets urbains, donc les tarifs ne sont pas encore complètement définis pour le sac, donc actuellement il est préconisé un sac pour les sacs de 35 litres, un sac à Fr. 1.90. En ce qui concerne la taxe de base annuelle, ce qui vous est proposé c'est de garder les mêmes fourchettes qui sont actuellement les fourchettes du présent Règlement, pour la taxe de base, pour les particuliers donc une fourchette de 10 à Fr. 100.00 et avec un facteur de pondération pour tenir compte aussi des familles en fonction du nombre de personnes dans la famille. Pour les entreprises ça reste inchangé à ce qui est proposé actuellement pour la fourchette, en fonction du nombre d'employés dans l'entreprise et par rapport à la taxe proportionnelle cette fois qui devient l'achat des sacs taxés, donc on vous a proposé ici une fourchette aussi. Par rapport au prix définitif qui sera, qui sera fixé pour ces sacs, donc avec actuellement un sac de 35 litres à Fr. 1.90. Voilà, pour terminer également ici simplement un petit comparatif des prix des sacs dans les communes environnantes, donc vous voyez que pour le sac de 35 litres ça tourne autour des Fr. 2.00 le sac. Donc voilà, en conclusion, j'aimerais vous dire que le Conseil Communal vous encourage à adopter ce Règlement, puisque c'est une solution harmonisée pour tout le Valais Romand et qui permet de respecter la législation fédérale en la matière et d'instaurer un Règlement qui respecte le principe du pollueur payeur. Egalement pour vous dire aussi que ce présent Règlement que vous allez voter a, sur demande, été diffusé à toutes les communes du district de Monthey qui leur sert de base de travail pour travailler sur leur Règlement et proposer ce même, un Règlement aussi par rapport à la taxe au sac dans leur commune respective et qu'on a également maintenant déjà quelques demandes des communes du Valais Central pour la diffusion de ce Règlement. Voilà, pour terminer encore quelques informations qui ne sont pas strictement liées au Règlement en tant que tel, mais pour vous dire aussi que le Conseil Communal s'est dernièrement, a pris position, une position de principe, concernant la mise en place pour la rationalisation de la gestion des déchets, de mettre en place une collecte des ordures ménagères par quartier. Donc on planche actuellement sur l'analyse de détails pour cette collecte, également d'analyser l'introduction possible d'une collecte de déchets verts. Ceci à des coûts neutres par rapport au fait que si on introduit cette collecte déchets verts on a la possibilité de diminuer de moitié le prix par habitant pour la déchetterie communale et également la réflexion pour la possibilité d'introduire une autre filière qui est la filière gastro-vert, qui est une prestation de l'entreprise SATOM qui concerne essentiellement les cuisines professionnelles et aussi les institutions pour le recyclage, la méthanisation des restes de table. Donc voilà j'en ai terminé.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cottet-Parvex, je passe la parole au rapporteur, Monsieur Damien Vannay.

Intervention de Vannay Damien: Damien Vannay, rapporteur de la commission énergie, environnement et développement durable. Rapport du 9 septembre 2016.

Attribution : La CEDD a reçu le mandat de s'occuper du Règlement sur la gestion des déchets. Selon cette attribution, Article 18 alinéa 4 et 6 du Règlement du Conseil Général, la CEDD soumet des propositions au Conseil Général à l'intention du Conseil Municipal pour les objets qui relèvent de notre compétence. Nombre de séances : La commission s'est réunie à deux reprises. Méthode de travail: Nous avons passé en revue le Règlement sur la gestion des déchets proposé par le Conseil Communal, Article par Article. Nous avons proposé des modifications et posé des questions au Conseil Municipal. Celui-ci nous a répondu par courriel puis, lors de la deuxième séance, est venu nous répondre de vive voix. Nous remercions Sandra Parvex et Laurent Monnet pour leur disponibilité et leur précision. La CEDD s'est déterminée sur ces réponses. Les propositions de modifications et les questions avec leurs réponses sont

en annexe, avec les décisions de la commission. Ce document fait partie intégrante de ce rapport. Conclusion et remerciements : La CEDD vous soumet ce rapport au 12 septembre 2016. Nous vous remercions de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vannay. Il est 22h20. Comme je vous l'ai annoncé en début de séance, nous allons décider maintenant, avant l'entrée en matière, si nous prolongeons la séance d'une heure, ou si celle-ci est interrompue et reportée.

Les scrutateurs, je vous prie de vous lever ! Les Conseillers généraux qui acceptent de prolonger de une heure la séance sont priés de lever la main ! Refus de prolonger d'une heure ? Veuillez lever la main ! Abstention ? Par 26 voix pour, 10 non et 2 abstentions la séance est prolongée d'une heure, soit jusqu'à 23.30 heures. Nous passons donc à l'entrée en matière et je passe la parole aux chefs de groupes.

Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Le groupe UDC tient à remercier la commission environnement et développement durable pour le travail accompli. Comme il nous l'avait promis, le Conseil Communal a instauré cette taxe dans les temps. Notre commune était la dernière à appliquer ce Règlement, mais dans les premiers pour soumettre cet objet à son législatif. Le groupe UDC entre en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vannay, Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Nous savons tous que le Règlement des déchets que nous avons adopté en 2014 et qui est entré en vigueur en 2015 était provisoire et devait être adapté au principe du pollueur payeur dans le délai de trois ans qui nous avait été imparti. Voici chose faite. La nouvelle mouture répond parfaitement à cette obligation. La taxe de base sera bien plus basse qu'actuellement et ce sera à chacun et chacune de gérer les coûts induits par les déchets, en fonction de l'utilisation des sacs taxés pour les privés ou de l'éventuelle taxe au poids pour les entreprises. Le fait que lors d'une naissance un nombre conséquent de sacs poubelles soient offerts soulage le porte-monnaie des familles concernées, ce qui est évidemment une excellente chose pour notre groupe. Le groupe PDC tient à remercier le Conseil Municipal et en particulier la Conseillère en charge de ce dicastère, Madame Cottet-Parvex, pour le teaming dans l'élaboration de ce Règlement qui laisse le temps nécessaire à la commission du Conseil Général ainsi qu'au plénum, d'étudier et travailler et les modifications apportées. Nous acceptons l'entrée en matière et vous invitons à accepter ce Règlement.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Nathalie Cretton cheffe de groupe de l'ADG. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues nous tenons à remercier la commission EEDD pour le travail fourni. Il fut fort intéressant de pouvoir découvrir les propositions ainsi que les questions soumises à la commune, qui a répondu de façon claire et précise. Après de longues années, nous serons enfin en conformité avec la loi sur la protection de l'environnement. Cette loi date de 1997. Depuis 2015 nous avons un Règlement provisoire pour lequel nous avons reçu une dérogation du canton qui court jusqu'en 2018. Nous avons mis en place une taxe proportionnelle qui ne répondait pas aux

exigences de la Confédération, qui prévoyait que le financement des déchets se fonde sur le principe de causalité, celui du pollueur payeur. Etant donné que notre Règlement provisoire arrive à échéance en 2018, il est évident que nous sommes favorables à l'entrée en matière sur ce Règlement des déchets qui introduira enfin une taxe au sac ! Cette taxe applique justement ce principe du pollueur payeur.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cretton. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR, je passe la parole à Maryline Hohenauer pour la présentation du groupe PLR sur ce point.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Maryline Hohenauer bonsoir. Le groupe PLR remercie aussi le Conseil Municipal pour son message et la commission "énergie, environnement et développement durable" pour le travail effectué. Nous saluons l'arrivée attendue depuis des années de ce Règlement communal sur la gestion des déchets. Nous aimerions en préambule relever un point. Une grande partie des déchets que nous devons jeter à la poubelle, après un tri méticuleux est un déchet que nous avons choisi et que nous avons payé lors de nos achats dans les grandes surfaces par exemple. Si nous voulons éviter d'être un grand consommateur de sacs-poubelles taxés, nous pouvons alléger ce budget personnel ou familial. Achetons et consommons donc avec conscience et réflexion. Les nombreux sacs plastiques distribués à tout va dans les grands magasins remplissent nos sacs-poubelles. Entre autre, l'achat de concombre chez un de nos producteurs local sera toujours meilleur qu'un concombre ayant pris l'avion et étant emballé séparément sous cellophane qui lui finira dans notre sac-poubelle payant. Voilà. Le groupe PLR entre en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Hohenauer. Quelqu'un dans l'ensemble conteste-t-il l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Donc l'entrée en matière est acceptée. Nous allons passer à la discussion de détail en passant Article par Article.

Article 1. Article 2. Article 3. Article 4. Article 5. Article 6. Article 7. Article 8. Nous avons une contre-proposition qui est faite par, une proposition de modification qui est faite par la commission. Je passe tout d'abord la parole au Président de la commission ou au rapporteur. Comment vous avez convenu ? Alors je passe d'abord au Président, je pense. Le rapporteur, Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Alors c'était de rajouter des déchets organiques ou de la parenthèse, il y a papier-carton, des déchets organiques.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Très bien ! Parole à la municipalité.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Alors la municipalité accepte cette modification.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Est-ce quelqu'un désire s'exprimer dans l'assemblée ? La municipalité, vous retirez votre proposition et acceptez donc ce que propose la commission. Si personne ne demande le vote ça sera accepté tacitement. Est-ce que quelqu'un s'oppose ? Donc la proposition de la commission est acceptée tacitement.

Article 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. Article 15, il y a une proposition de modification à l'alinéa 4. Je passe la parole au rapporteur.

Intervention de Yannay Damien: Alors Article 15 alinéa 4. La commune peut, en cas d'une manifestation ponctuelle qui génère une importante quantité de déchets, imposer "aux frais des organisateurs". C'est ça qu'on a rajouté.

Intervention de Fontannaz Bertrand: La municipalité ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra: La municipalité accepte la proposition de la commission.

Intervention de Fontannaz Bertrand: La municipalité retire son texte et accepte la proposition. Oui ? Quelqu'un dans l'assemblée veut-il s'exprimer ? Est-ce quelqu'un s'oppose à cette modification proposée par la commission ? Ce n'est pas le cas, la proposition est acceptée tacitement.

Article 16. Oui, Madame Hohenauer ?

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Maryline Hohenauer. J'ai une question pour l'alinéa 2). Donc section 3, Article 16 alinéa 2. Il est interdit de les mélanger aux autres déchets urbains. Alors nous voulions savoir si cela concerne aussi les sacs-poubelles ? Les déchets urbains ce sont les sacs-poubelles. Donc est-ce que les déchets recyclables tels que verres, papiers, cartons, métaux ferreux et non ferreux, boîtes de conserves, canettes aluminium sont interdits de mélanger dans les sacs-poubelles ?

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je passe la parole à la représentante de la municipalité.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Effectivement, ça veut dire qu'il ne faut pas les mélanger.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je vous laisse juste vous annoncer s'il vous plaît !

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Pravex, pour le Conseil Municipal. Effectivement c'est bien cela.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Voilà, alors moi j'ai une question très pratique. Alors quand on mange un yogourt. Donc le couvercle on le met à l'alu, le plastique c'est pas du PET, où c'est qu'on le met ? Et puis le petit pourtour en carton on doit le séparer et le mettre aux vieux papiers. Est-ce juste ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Je crois qu'il faut rester aussi disons pragmatiques dans les choses. C'est pour les grandes quantités. Premièrement les plastiques qui sont ces plastiques composites qui sont pas du PET ou les autres bouteilles plastiques qui peuvent être recyclées et ramenées dans les points de surfaces, ne sont pas recyclables. Pour le plus de 70 % d'entre eux, ce ne sont pas des matériaux recyclables, c'est des plastiques composites qui peuvent pas être recyclés. Donc il faut les mettre dans les sacs-poubelles.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Voilà, et le carton qu'on aura mis par hasard, par erreur, par heu voilà. Donc nous sommes punissables de Fr. 100.-- à Fr. 10'000.-- ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Je crois que personne va aller fouiller dans les sacs-poubelles pour enlever les petits bouts de carton issus du yogourt.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Alors si c'est le cas, je propose..

Intervention de Fontannaz Bertrand: Madame Hohenauer, vous avez deux questions, je crois que vous en avez posées trois. Je crois qu'on va en rester là !

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Non, c'était juste pour pouvoir affiner la proposition !

Intervention de Fontannaz Bertrand: Donc vous faites une proposition de modification de texte ?

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Vu que j'ai eu la réponse, ben oui nous étions donc heu... possiblement amendables, quand même, je propose de modifier "il est vivement recommandé, ou il est recommandé" à la place de "il est interdit".

Intervention de Fontannaz Bertrand: Donc le texte, l'alinéa 2. Plutôt que de "il est interdit de les mélanger aux autres déchets urbains", vous formulez "il est recommandé de ne pas les mélanger aux autres déchets urbains".

Intervention de Hohenauer Maryline: Tout à fait !

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Est-ce que vous voulez vous exprimer par rapport à cette proposition ? Expliquer pourquoi ou c'est bon. C'est suite aux réponses que vous proposez, vous voulez encore développer plus ?

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Oui, alors je serais intéressée de savoir si on interdit, quelles sont les mesures si les gens le font ? Parce que le coup, l'histoire du gobelet de yogourt c'est un parmi tant d'autres ! Les enveloppes en papier avec fenêtre qu'on met aux vieux papiers, il y a du plastique dedans. Donc on devrait enlever la fenêtre pour ne pas être punissables. Voilà alors soit on complète correctement avec les punitions, soit on met il est recommandé.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Parole à la municipalité !

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Alors ça, je dois dire que c'est basé exactement sur le Règlement type qui a été déjà homologué par le service cantonal concerné, donc ça concerne aussi, c'est pour répondre aux prescriptions aussi légales et du canton, c'est simplement plutôt dans l'effet contraire. Il ne faut pas mettre des ordures ménagères avec les déchets recyclables. Je ne crois pas que ça va dans l'autre sens. Donc là, c'est exactement ce qui était proposé dans le Règlement type du canton.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Autres prises de parole dans l'assemblée ? Monsieur Sallin !

Intervention de Sallin Didier: Alors Didier Sallin pour le PDC, alors je recommande de mettre il "est interdit de les manger heu de les manger, de les mélanger avec d'autres déchets urbains". Comme ça, ça indique clairement dans quel sens il faut les considérer. Je change un mot à la phrase c'est-à-dire qu'il est recommandé de ne pas les mélanger avec d'autres déchets urbains. Là, ça tourne la phrase dans le bon sens. C'est pas les déchets recyclables que l'on met dans les poubelles mais c'est plutôt les poubelles que l'on met dans les déchets recyclables. Comme ça, ça règle la problématique de l'interdiction et la compréhension même de la phrase.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors, vous faites une contre-proposition hein c'est-à-dire qu'on va devoir voter. On va devoir déjà affronter les deux propositions qui sont soumises là. Sauf si le PLR se rallie à la proposition qui est faite, si ce n'est pas le cas on vote les deux contre-propositions et après on soumet au texte.

Intervention de Hohenauer Maryline Alors nous maintenons notre texte.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Très bien, je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame la Conseillère générale, donc je crois que ça veut pas dire la même chose, effectivement les deux choses. Mais il est, d'après la loi aussi fédérale, interdit de mettre ces déchets dans les poubelles. Maintenant je peux vous garantir, ici, qu'il y a personne qui va venir vous amender parce que vous avez laissé le carton autour de votre yogourt, effectivement que si vous le trie et bien c'est mieux, c'est ce qui est recommandé vous avez raison, mais si on met seulement "recommandé", on pourra pas empêcher des gens qui font aucun tri, de tout mettre à la poubelle! Si on met, il est recommandé, on n'a pas de possibilité de pression sur les gens qui mettent tous leurs papiers à la poubelle, tous leurs cartons à la poubelle et la volonté de ce Règlement, la volonté de la loi fédérale, aussi ce que nous impose la loi et après l'application aussi au niveau cantonal, c'est d'interdire de mettre ces déchets-là dans la poubelle. Et c'est la raison pour laquelle c'est le Règlement type qui a été développé par le service cantonal, sous cette forme-là, c'est typiquement un Article qui a été développé par le service cantonal et soumis aux différentes communes. Donc après, c'est dans l'application, le but c'est pas d'aller chercher l'enveloppe avec la fenêtre en plastique ou bien le yogourt avec le bout de carton, c'est plutôt des lignes générales et je peux vous garantir aujourd'hui qu'il n'y a personne qui vous amendera si vous oubliez votre carton autour de votre yogourt. Par contre, la volonté c'est d'amender des gens qui jetteraient tous leurs papiers à la poubelle ou bien qui trieraient pas du tout leurs cartons ou leurs papiers.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci de ces précisions. Madame Hohenauer, je passe la parole.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Oui, Maryline Hohenauer. Alors suite aux explications, je retire la modification, je remercie pour les renseignements. Mais ailleurs, nous avons déjà vu des polices œuvrer à fouiller les poubelles, j'espère que ce sera fait pour les gros pollueurs et pas pour le petit carton que nous oublierons accidentellement, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur Sallin, je vous passe la parole.

Intervention de Sallin Didier: Merci, je retire aussi le texte.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Oui je voulais juste rajouter quelque chose, pour information, concernant les plastiques autres que les PET. On a quand même une entreprise qui s'appelle entreprise Müller Recycling à Frauenfeld qui est soutenue par l'OFEV qui récolte les plastiques non PET et il y en a une nouvelle qui est en construction à Grandson. Donc, il faut croire que c'est aussi un avenir de pouvoir récolter plus tard les autres plastiques, simplement ça.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour cette information.

Donc il n'y a plus de propositions de modification ? Article 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 ?

Je passe la parole au rapporteur.

Intervention de Vannay Damien: Damien Vannay, alors Article 37 alinéa 5, pour tenir compte de certaines situations particulières, le Conseil Municipal est compétent pour prendre, ils ont oublié le "pour" dans la phrase.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Bien, proposition à la municipalité.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Je remercie la commission d'avoir corrigé cette coquille orthographique.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, autre prise de parole ? Madame Hohenauer.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Oui c'est pour l'alinéa 3.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors si vous permettez nous terminons le 37 alinéa 5, on revient sur le 3 après. Le 37 alinéa 5 avec la modification est-ce que quelqu'un a d'autres propositions ? Si vous êtes d'accord et pas d'observation nous acceptons cette modification tacitement. Je vous remercie, Madame Hohenauer je vous passe la parole !

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Voilà, donc pour l'alinéa 3, lorsque les parents sont domiciliés sur le territoire communal, chaque naissance d'enfant donne droit à une distribution unique et gratuite de huitante sacs de 35 litres. C'est un magnifique geste effectivement pour les familles, sachant que les enfants sont à peu près propres vers trois ans et qu'il y a pas mal de familles qui viennent sur notre commune, est-ce qu'il y aura quand même un geste envers les familles qui ont des enfants en bas âge par rapport aux sacs-poubelles pour les couches. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Madame Cottet, je vous passe la parole.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Oui, alors effectivement là, cette proposition est une proposition de nouveau qui est basée sur le Règlement type, qui a été reprise par le Conseil Municipal, pour faire

cette action en faveur des familles et à chaque nouvelle naissance, et il n'est pas prévu de faire encore une autre action pour les enfants en bas âge. Par contre je vous rappelle que la taxe de base est fixée aussi en proportion du nombre de personnes par ménage, avec un facteur de pondération pour les familles.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour ces précisions. C'est bon ? L'Article 37 est accepté. Article 38, 39, 40, 41. Je passe la parole au rapporteur.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, rapporteur de la commission. Alors dans l'Article 41, c'est les abréviations. Si c'est possible d'écrire qu'est ce que ça représente cette abréviation. Comme le CPP, code de procédure pénale et la loi sur les procédures et juridiction administrative.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci.

Intervention de Vannay Damien: Pareil pour l'Article 42 en fait.

Intervention de Fontannaz Bertrand: D'accord très bien.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Alors le Conseil Municipal approuve cette proposition de la commission, de l'article 41 et 42.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Est-ce que quelqu'un s'oppose à ces modifications ? Ce n'est pas le cas, c'est accepté, je demanderai juste de vérifier quand c'est écrit le texte sur la loi sur la procédure et la juridiction administrative sauf erreur il y a "s" à administrative je vous laisserai le soin à la municipalité de vérifier le texte. Article si personne ne s'oppose on continue. Article 42, 43, 44, 43 ! Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Oui Nathalie Cretton, j'aurais juste une question, j'aimerais savoir comment vous allez calculer rétroactivement les taxes si effectivement le Règlement il partirait admettons au mois de mai 2018 et qu'on voulait rétroactivement partir à partir de janvier. La taxe de base je peux imaginer que c'est facile à calculer, par contre la taxe au sac je sais pas comment.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Le rapporteur désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je passe la parole à la Conseillère municipale, Madame Cottet-Parvex.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Alors pour précision, donc si le Règlement devait entrer en vigueur au premier janvier 2018 ça veut dire que les sacs seraient disponibles déjà le premier janvier, donc les citoyens pourraient l'acheter, leurs sacs taxés dès le premier janvier 2018 et pour la taxe de base on peut comme vous l'avez dit, la calculer rétroactivement au premier janvier.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Madame Cretton c'est bon.

Article 43, Article 44, Article 45. Nous passons maintenant aux annexes, quelqu'un a-t-il une remarque pour l'annexe 1., pour l'annexe 2., pour l'annexe 3 ? Nous avons donc terminé avec l'étude de détail. Je passe au débat final, est-ce qu'il y a une prise de parole pour des observations générales ? Monsieur Sotillo !

Intervention de Sotillo José: José Sotillo, PDC. Vu l'entrée en matière de tous les groupes et le peu de changements, je demande un vote en une seule lecture.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors, Article 28, alinéa 2., le vote final de tout Règlement se fait en deux lectures, à l'occasion de deux séances différentes. Toutefois par un vote spécial acquis à la majorité des 2/3 des membres présents le Conseil Général peut décider après une seule lecture que cette décision est définitive. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, je m'excuse, j'ai juste une question avant de passer au vote. C'était juste demander combien d'Eco-points seront prévus sur la commune si c'est une question qu'on peut me répondre aujourd'hui ou .. Est-ce qu'il y aura plus d'Eco-points ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Alors comme je l'ai dit tout à l'heure, donc cette analyse est vraiment en cours pour tout ce qui est la gestion et la rationalisation des filières de collectes sur le territoire communal. Donc actuellement nous avons cinq Eco-points principaux pour chaque village qui vont rester et puis après on verra aussi dans cette analyse de collectes par quartiers, des ordures ménagères si dans certains points on peut aussi ajouter des conteneurs pour d'autres collectes de recyclables comme le verre par exemple. Donc ça, l'analyse est en cours donc je ne peux pas répondre directement aujourd'hui. Merci. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: J'avais juste posé cette question parce que Monsieur Mikaël Vieux avait dit comme quoi il y allait avoir des Eco-points dans les nouveaux quartiers alors je voulais savoir si ça s'avérait ou pas. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je vous passe la parole.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Dans les nouveaux plans de quartiers tels que le Montagnier, Clos-Novex donc c'est prévu dans le plan de quartier l'obligation de mettre en place des Eco-points.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Autres prises de parole ? Maryline Hohenauer !

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Maryline Hohenauer, juste m'assurer que les familles monoparentales peuvent aussi bénéficier de l'offre pour les naissances.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: C'est pour les naissances, donc à chaque naissance, il y aura l'offre des sacs.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: D'accord merci beaucoup. Et l'autre question que j'avais, c'était concernant la mise en fonction, où peut-on acheter ces sacs, est-ce que ce seront des sacs différents de nos communes voisines, est-ce que ce sera les mêmes ? Combien va coûter en tout l'installation de ces sacs et comment ça sera géré. Merci.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Alors ces sacs seront disponibles dans chaque point de vente, heu les points de vente dans les commerces, et ces sacs seront disponibles dès le moment où l'introduction de la taxe au sac sera décidée pour l'ensemble du Valais Romand. Donc ça sera un sac uniforme pour l'ensemble du Valais Romand.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Monsieur Perret !

Intervention de Perret Cédric: Cédric Perret, PDC, je tiens à féliciter tous les intervenants qui ont bossé sur ce Règlement sur la gestion des déchets. Juste un petit point qui me chiffonne, on parle pas assez de littering donc ces déchets sauvages qui sont lancés dans la nature par des gens qui n'ont aucun respect. J'aurais aimé que ça se trouve un petit peu là-dedans. Je ne sais pas si c'est là-dedans ou dans le Règlement de police mais à travailler pour l'avenir.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Alors sauf erreur il y a déjà dans le Règlement la possibilité aussi d'assermenter des personnes, par exemple les personnes de la voirie communale, pour faire des contrôles et faire de la répression le cas échéant.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Monsieur Turin !

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour une question personnelle. Juste par rapport à l'encaissement des taxes, si j'ai bien compris avant, vous avez dit Madame la Conseillère municipale qu'on encaissait juste la taxe de base. Mais les sacs eux-mêmes, ça la commune va pouvoir encaisser quelque chose ou bien elle est... ça va se faire ? Elle va les vendre aux commerces et puis ensuite, ou bien les commerces payent avant les sacs ? Et puis il y a une certaine rétrocession j'imagine là-dessus.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Alors les sacs seront fabriqués

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je vous prie de vous annoncer s'il vous plait.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Alors Sandra Cottet-Parvex pour la municipalité. Donc les sacs seront fabriqués et vendus au prix fixé, donc dans ce prix il y a la partie qui sera pour l'entreprise qui fabrique les sacs et tout le reste sera rétrocédé pour les communes et il y aura une rétrocession finale pour les communes en fonction des tonnages pour chaque commune et l'encaissement des taxes sera rétrocédé aux communes, qui seront après, qui payeront les factures à la SATOM en fonction du tonnage des ordures ménagères.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Oui Alexis Turin, je vous passe la parole.

Intervention de Turin Alexis: Oui merci, Alexis Turin. Mais quand on paye le sac Fr. 1.80 c'est qui qui l'encaisse ? C'est le commerce ou bien il y a une partie qui revient à la commune ? En fait, c'est ça ma question.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Alors c'est le commerce qui encaisse la taxe et par exemple là sur le modèle du sac à Fr. 1.90, il y a 0.38 centimes qui restent à l'entreprise qui a fabriqué le sac et le reste est rétrocedé.

Intervention de Turin Alexis: Vous pouvez peut-être répondre, juste encore Alexis Turin, une autre question. Est-ce qu'il est prévu d'installer des moloks pour un peu centraliser la collecte ? Et puis, est-ce qu'on sait à peu près combien ça va provoquer de moloks ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la municipalité. Donc effectivement, comme je l'ai dit tout à l'heure en introduction, on étudie maintenant la possibilité, donc le principe d'abandonner la collecte des ordures ménagères porte-à-porte et d'introduire par quartier. Donc il y a une cartographie qui avait déjà été faite sur le territoire communal pour environ une soixantaine de points de collectes et environ une centaine de moloks à installer sur ces points de collectes. Maintenant l'analyse détaillée est faite pour voir exactement, selon les points, quels types de moloks pourront être installés et le prix qui va en découler.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je passe la parole à Monsieur Reto Kunz.

Intervention de Kunz Reto: Reto Kunz, PLR. Bonsoir à tous. J'avais une question par rapport à la SATOM. Est-ce que la SATOM a le droit de remélanger du verre, par exemple, ou d'acheter des déchets à l'étranger pour assurer le chauffage à distance ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Alors je ne suis pas dans le comité d'administration de la SATOM, alors, mélanger du verre, il n'y a aucun intérêt à mélanger du verre parce que c'est très peu énergétique et c'est pas très bon pour les fourres, donc ils n'ont aucun intérêt à le faire de toute façon le verre est recyclé. Et puis, pour le reste ils doivent acheter des déchets à l'étranger, je pense que ça, ça fait partie de leurs prérogatives aussi d'entreprise, je ne peux pas répondre à cette question-là.

Intervention de Kunz Reto: Reto Kunz, merci de la réponse. Simplement, je trouve un peu délicat d'amender ou de trier des déchets alors que la SATOM aurait le droit d'apporter des déchets depuis l'étranger.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, autres prises de parole ? Monsieur le Président de la municipalité !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller général. Juste donner quelques infos. On va pas refaire le débat qui est plutôt un débat fédéral sur l'importation de déchets de l'étranger. Il y a deux éléments, d'abord il y a toujours des gens qui veulent importer des déchets, d'autres qui disent que ça crée de la pollution chez nous. Si on prend le bilan environnemental, il est plus favorable évidemment, en usine d'incinération que dans une décharge en plein air au fin fond de l'Italie ou ailleurs en Europe. Donc ce bilan énergétique il est plutôt favorable. Cette année pour vous dire, les usines d'incinération sont pleines, partout en Suisse. Donc je n'ai pas connaissance d'importation de déchets sauf en ville de Zürich où il y a une usine d'incinération qui fonctionne pour le chauffage à distance uniquement avec des déchets allemands. Et sauf des usines qui sont construites en collaboration avec des pays étrangers, je pense notamment à la Thurgovie qui a

construit son usine d'incinération en collaboration avec les Allemands aussi qui sont à proximité. Mais cette année, ça m'étonnerait qu'on ait un bilan, donc d'importation de déchets qui soit favorable. Sur le reste, il y a des règles, effectivement, qui sont fixées au niveau fédéral, et si vous saviez que la SATOM ne respectait pas ces règles, et bien évidemment qu'on pourrait intervenir.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Voilà, vous êtes intervenu deux fois Monsieur Kunz.

Intervention de Kunz Reto: Je vous remercie.

Intervention de Fontannaz Bertrand: C'est parfait. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Nathalie Cretton, juste pour apporter une petite information. Il n'y a que le 10 % de nos poubelles qui servent au chauffage à distance, que le 10 %. Eddy Blatter qui le dit, donc voilà.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci autres prises de parole ? Monsieur le Président de la municipalité !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Juste quand même dire que le reste des poubelles qui sont incinérées ne servent pas au chauffage à distance, c'est vrai que ça servira après s'il devait y avoir une extension de réseau, mais qu'avec ça, on produit l'électricité. Donc c'est pas seulement dire que et ben finalement, on fait, tout le reste est totalement perdu !

Donc ce qui n'est pas utilisé en chaleur est produit en électricité, il reste une seule usine d'incinération en Suisse qui ne le fait pas.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Je pense que là vous êtes intervenu deux fois ...(en aparté Nathalie Cretton dit : non je ne suis venue qu'une fois) . Non déjà avant vous étiez intervenue deux fois.

Intervention de Cretton Nathalie: Mais je ne peux pas laisser dire un truc, il n'y a pas tout qui va à l'électricité !

Intervention de Fontannaz Bertrand: Attendez voir, de toute façon c'est un débat. Nous n'aurons pas la réponse ce soir parce qu'on n'a pas des spécialistes... Enfin je m'excuse. On a des spécialistes, des positions différentes mais ça sera difficile de trouver une position. Mais je vous remercie quand même de l'intervention. D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, donc nous allons nous déterminer tout d'abord sur le vote en une ou deux lectures. Je prie les scrutateurs de se lever s'il vous plaît !

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez que le Règlement communal sur les déchets soit accepté en une seule lecture je vous prie de lever la main. Merci. Refus ? Absentions ? Le Règlement est accepté en une seule lecture à la majorité absolue, à l'unanimité pardon.

Vous pouvez rester debout. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez le Règlement communal sur les déchets tel qu'étudié ce soir avec les modifications votées et acceptées je vous prie de lever la main ! Merci. Refus ? Abstention ? Le Règlement communal sur les déchets est accepté à l'unanimité. Si plus personne ne veut prendre la parole dans l'assemblée, je passe au point 7 de l'ordre du jour .

7. Rapport de la commission permanente relatif au fonctionnement des écoles

Intervention de Fontannaz Bertrand: Rapport de la commission permanente relative au fonctionnement des écoles. Je me permets de vous rappeler succinctement les circonstances qui ont conduit le Bureau du Conseil Général de saisir la commission "Vie en commun, jeunesse et culture". Des personnes ont abordé des Conseillers généraux pour signifier leurs besoins au niveau de l'organisation scolaire. En outre il a été constaté par le Bureau que les réponses aux interventions de plusieurs Conseillers généraux en plénum à ce sujet étaient lacunaires. Partant, le Bureau a mandaté la commission "Vie en commun, jeunesse et culture" de faire le point de la situation sur les écoles et pour formuler des propositions d'éventuelles améliorations. Ladite commission n'a en aucun cas été mandatée pour faire une enquête ou procéder à un audit. Le Bureau a indiqué à la commission quels étaient les points à traiter. Il les a traités et fait un rapport. Nous allons donc procéder de la manière suivante : Après ces quelques généralités je vais passer la parole au rapporteur de la commission. Je passerai la parole à la municipalité, j'ouvrirai la discussion et enfin nous clôturerons le sujet. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur un rapport. Je passe la parole au rapporteur de la commission.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, rapporteur de la commission "Vie en commun, jeunesse et culture". Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs chères et chers collègues. La commission "Vie en commun, jeunesse et culture" a l'avantage de vous présenter le rapport concernant les écoles. Pour rappel, la commission a été mandatée pour établir un rapport sur la situation des écoles et formuler des propositions d'améliorations dans la mesure du possible. Ceci comme l'a précisé le Président du Conseil Général, ceci suite à différentes questions sur les écoles qui avaient été posées lors de plusieurs plénums du Conseiller Général dont les réponses données avait été jugées peu satisfaisantes, voire trop vagues. Vous avez tous reçu ce rapport de treize pages. Donc il va de soi que je ne vous en ferai pas la lecture. Pour les autres personnes intéressées, le rapport sera disponible sur le site internet de la commune si jamais. Vous dire en revanche que le mandat était complexe et représentait un défi pour la commission. Neuf séances ont été nécessaires pour permettre à la commission de réunir toutes les informations et d'élaborer le rapport. La commission a travaillé au plus près de sa conscience pour donner des réponses satisfaisantes aux interrogations à l'origine du mandat. Tous les membres présents lors des réunions ont travaillé de concert et en parfaite collaboration afin de finaliser le présent rapport et espère sincèrement avoir répondu aux attentes. Pour la commission, avec mes sincères remerciements.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Delarze, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, et puis cher rescapé. Bien, donc effectivement, j'ai bien pris connaissance de ce rapport, permettez-moi de faire quelques commentaires ciblés. Pour commencer, je dirai que effectivement en première page et vous l'avez répété également Monsieur le Président ainsi que Madame la rapporteur, heu... il est indiqué que je cite des réponses, que enfin finalement que les réponses qui ont été données en plénum étaient jugées peu satisfaisantes, voire trop vagues. Alors effectivement de mémoire il y eu un postulat, un postulat qui concernait les horaires du CO et puis qui n'a pas passé le cap du plénum ! Et donc évidemment auquel on n'a pas pu vous donner de réponses précises. Deuxièmement, on a eu une interpellation, celle-ci a effectivement trois questions. Cette interpellation qui concernait les activités

sportives et culturelles pendant les heures d'école, ont été répondu. Je dirai que la question numéro deux à laquelle nous avons répondu que c'est les horaires de ces activités sont coordonnés au mieux et que la direction des écoles n'a jamais reçu la moindre remarque de parents, a certainement contribué à susciter une insatisfaction. Bien. Donc je pense qu'en l'occurrence c'est le mot "au mieux" qu'il aurait fallu détailler. Mais sachez que par la suite, suite à cette interpellation nous étions bien conscients qu'il restait une certaine insatisfaction de certaines personnes notamment deux Conseillères générales, Madame Knubel et Norton, Mesdames Knubel et Norton, donc nous les avons invitées à venir nous trouver aussi et donc la direction des écoles pour bien comprendre, finalement, ces préoccupations sachant que justement nous n'avons, nous n'avons jamais reçu de demandes ou de réclamations de parents. Donc c'est ce qui a été, c'est ce qui s'est fait, effectivement nous avons bien compris que cette demande concernait particulièrement les journées de ski des primaires et notamment les deux heures qui étaient libres entre la fin des écoles à 10 heures le matin et midi. Donc ça me permet de venir directement au premier point de réponse en lien avec le rapport ! Nous avons, nous avons été sensibilisés à cette demande et leur avons répondu favorablement en disant que nous nous engageons à faire le nécessaire et puis à trouver une solution, ce qui a été fait. Donc si maintenant j'en viens au point 8.4 du rapport, le lieu de dépôt des skis a été planifié. Nous avons proposé d'allouer un budget à cet effet ainsi qu'une personne qui va garder ces enfants sur ces neuf journées. Effectivement cette solution a été trouvée bien avant le début de cette commission. Suite à cela également, j'observe aussi le point 8.5 qui est un point somme toute, qui a concerné la commission scolaire pendant quelques années hein, c'était l'offre de repas et études surveillées sur le temps de midi ! Cette offre a été une préoccupation comme je vous l'ai dit de la commission scolaire. Nous, enfin, la commission, la direction des écoles ne doutions pas de ce besoin ! Du moins théorique. Maintenant effectivement, maintenant il nous reste plus qu'à espérer que les parents prennent l'initiative d'inscrire leurs enfants et puis de profiter de cette nouvelle prestation. On pense qu'il en va de l'égalité des chances entre les enfants. Mais comme vous le savez on ne fait pas le bonheur des gens malgré eux ! Donc nous verrons bien si cette nouvelle prestation a du succès ou non. Je tenais à vous faire une petite précision également dans le rapport, il est possible que je me sois un petit peu trop avancé par rapport au label "Fourchette verte". Je tenais quand même juste à le rectifier, c'est important c'est peut-être un détail dans le rapport, mais bon effectivement je pense que pour l'instant, on n'est pas certains que le label "Fourchette verte" soit vraiment mis en place. Nous préférons, c'est une discussion aussi avec les exploitants de la cuisine, nous préférons avoir l'appui d'un ou d'une diététicienne afin de concocter des repas équilibrés et non pas rentrer dans un label "Fourchette verte" qui est... qui peut être un peu dangereux. Imaginons que des enfants viennent que le lundi ou qu'un jour par semaine disons, et puis qu'ils tombent sur le jour où il faut récupérer les matières grasses qui ont déjà été consommées un autre jour entre guillemets, ce serait un peu compliqué et je ne suis pas très très favorable à priori à ce label "Fourchette verte" pour cette prestation. On est aussi en face d'ados hein, n'oublions pas ! Voilà, je termine peut-être avec le sujet qui est le plus important à mon avis, en tout cas c'est un sujet d'actualité, c'est un sujet auquel on tâche de répondre, on n'a pas encore répondu à cette problématique, c'est le temps d'attente pour les enfants des Neyres au Corbier. Ce temps d'attente il s'élève à 31 minutes. Actuellement, aussi pour se remémorer, jusqu'à maintenant il se montait à 26 minutes, mais effectivement c'est encore 5 minutes de plus. C'est pas satisfaisant, c'est pas satisfaisant pour ces enfants. Sandra Cottet-Parvex, ma collègue du Conseil pourra vous confirmer que c'est un travail acharné, chaque année de demander, d'essayer de collaborer avec les transports publics, donc comme vous le savez les écoles n'ont pas de transports scolaires mais profitent des transports de lignes. Donc c'est un travail de chaque année d'essayer de négocier pour avoir, pour être au plus proche des horaires scolaires. Malheureusement c'est pas facile, en l'occurrence sur cette ligne principalement et bien il y a 31 minutes d'attente. Pour l'instant ça ne va pas changer, on a tout de même, on a tout de même la chance de pouvoir bénéficier de salles et puis de permettre à ces jeunes de ne pas attendre à l'arrêt de bus, mais au contraire dans le bâtiment en attendant ces 30 minutes. Voilà, donc moi je

prendrai, comme conclusion je prendrai la parole en mon nom puis aussi au nom de notre directeur des écoles Bertrand Copt, pour vous dire que ça a été un réel plaisir de vous rencontrer, de participer à cette, à ce travail, ce travail qui a été si on se réfère au nombre de séances, c'est un travail important, n'est-ce pas ? Et puis, j'en profite aussi pour le relever, l'excellent travail des écoles, de la direction des écoles qui a été mise en place maintenant depuis quatre ans ! Donc d'un directeur et de deux adjoints qui, ben qui ont dû reprendre à bras le corps les écoles, fin 2012 début 2013 suite comme vous le savez, ben finalement à des épisodes qui n'étaient pas simples pour les écoles. Donc finalement, à mon avis en tout cas, au vu aussi de la conclusion de votre rapport qui dit que les écoles fonctionnent globalement bien et que c'est, que la direction accomplit du bon travail. Et bien finalement on peut se rendre compte que l'effort qui a été fait pendant quatre ans porte ses fruits. Donc je les remercie et puis je vous remercie également.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Turin. Une information, il est 23 heures 10. J'ouvre la discussion générale et passe la parole au plénum. Monsieur Sotillo.

Intervention de Sotillo José: José Sotillo pour le PDC. Monsieur le municipal, Olivier, j'ai une question par rapport, tu as parlé tout à l'heure, le point principal, les élèves qui vont jusqu'aux Neyres, je sais que dans une année il n'y aura plus ces élèves du côté des Neyres, par contre quand on dit qu'on doit s'aligner au niveau des bus de lignes, c'est une chose ! Mais je pense que c'est aussi un devoir de la commune de faire en sorte que les élèves n'attendent pas autant de temps, surtout pour des petits. Il me semble que 30 minutes c'est énorme pour des petits, donc je pense que là c'est ou bien il y a une étude qui se fait pour ces petits-là, ou bien le coût supplémentaire d'une course pour remonter aux Neyres ? Je ne sais pas si le calcul a déjà été fait mais je pense qu'on est autour de Fr. 12 à Fr. 15'000.-- par année pour une course de ce type-là.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur Turin, je vous passe la parole.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est difficile. Donc le travail a été fait, le travail est en cours aussi. Comme vous l'avez dit l'école des Neyres va malheureusement fermer. Donc et puis les élèves des Neyres vont tous s'acheminer en plaine. Actuellement on est dans ce travail d'étude, comment on va faire l'appel d'offres en fait pour les Neyres ? Mais bon, là vous avancez un chiffre, il faut être un peu prudent. Je pense qu'on sera peut-être plus élevé que ces Fr. 15'000.-- Maintenant, oui votre question elle est vaste. Elle est vaste, parce que imaginons, je ne veux pas faire trop long parce que finalement j'aurai d'autres informations à vous donner tout prochainement lorsqu'on va faire ces appels d'offres. Mais imaginons comme ça hein, j'envoie une éventualité qui est peut-être toute fausse, mais qu'on décide de faire un transport vraiment un transport non plus de lignes, mais un transport destiné ou alloué à cet effet uniquement pour les écoles des Neyres, imaginez-vous d'autres régions de la commune ! D'autres villages de la commune qui seront peut-être en droit aussi, qui vont dire mais moi, à Illarsaz, je mériterais aussi d'avoir un transport scolaire entre guillemets. Donc il faut être bien bien, il faut être très très, il faut bien réfléchir, faut pas faire les choses trop vite, avec précipitation. Maintenant, je suis d'accord, je ne vais pas répéter effectivement 30 minutes c'est trop long ! Il faut qu'on trouve des solutions, espérons que la négociation l'hiver prochain permettra de diminuer ce temps d'attente.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur Sotillo !

Intervention de Sotillo José: Juste pour répondre, alors c'est clair que même si c'est Fr. 15'000.-- ou Fr. 20'000.-- je pense que la solution de mettre un enseignant ou une personne, même à Fr. 50.-- de l'heure par exemple, on arriverait pas à Fr. 4 - 5'000.-- sur l'année !

Intervention de Turin Olivier: Oui, en effet.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Autres prises de parole dans le plénum, Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le PDC je vais m'exprimer deux fois directement ce sera plus rapide, une fois au nom du groupe, une fois en mon nom personnel. Je commence par le groupe. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PDC remercie la commission pour l'immense travail fourni. Nous rappelons qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une commission d'enquête ou à charge mais bel et bien d'une commission chargée d'analyser les points qui posaient questions parmi la population et ce plénum, et de proposer, cas échéant, des améliorations-modifications. Suite à la mise en place de cette commission, un certain nombre de points ont été pris en compte et adaptés par la municipalité. Est-ce un hasard du calendrier ou une prise de conscience suite à la lecture du mandat de la commission, peu importe du moment que le dossier avance et que les points les plus problématiques sont traités. Il y a encore beaucoup de choses qui sont potentiellement améliorables mais ces rapports donnent une base de travail, que ce soit pour la municipalité ou pour le Conseil Général et le groupe PDC sera particulièrement attentif à la suite donnée aux conclusions et recommandations de la commission.

Maintenant à titre personnel, Monsieur Turin, vous parlez du bus des Neyres et du fait qu'on ne peut pas faire autrement que de faire attendre les enfants une demi-heure le soir pour rentrer à la maison ! Si on peut faire autrement. En décalant les horaires du cycle le matin, au lieu de commencer à 7h20 et de commencer à 8h20 et le soir au lieu de finir à 15h45 (quatre heures moins le quart), qu'ils finissent à 16h45 (cinq heures moins le quart), il y a assez de bus le soir pour ramener tout le monde à la maison et ça éviterait les attentes.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Knubel. Vous prendrez la parole à la fin Monsieur Turin, d'accord. Quelqu'un désire s'exprimer ? Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Le groupe UDC tient à saluer le travail conséquent fourni par la commission "Vie en commun, jeunesse et culture". Le rapport reçu nous paraît plus que complet. L'approche de ce mandat n'était pas simple à appréhender mais la commission a su garder une distance correcte et constructive en sachant qu'il ne s'agissait pas d'une enquête proprement dite. Le sujet de l'école et de son fonctionnement a suscité bon nombre d'interrogations pendant cette législature et nous nous en réjouissons de l'issue de ce rapport qui stipule que notre école fonctionne bien dans son ensemble. Le groupe UDC se positionne favorablement au travail du Conseil Communal ainsi que de la direction des écoles qui met tout en œuvre afin de répondre aux mieux aux multiples exigences de notre situation si particulière, avec plusieurs écoles répandues sur un territoire de cinq villages. Nous sommes convaincus que chaque année les programmes sont étudiés et adaptés à notre système scolaire. Nous encourageons les personnels responsables à négocier, chercher et trouver les meilleures solutions comme ce fut le cas jusqu'à présent. Afin d'améliorer le quotidien des élèves tout particulièrement concernant les transports depuis les Neyres à Illarsaz. Et Illarsaz.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vannay, autres prises de parole ? Monsieur Côme Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les municipaux, chers collègues. Le groupe PLR remercie la commission pour son travail en particulier pour la qualité de son rapport. Le mandat a été rempli et il a été répondu de manière satisfaisante aux demandes formulées par le Bureau. Nous sommes très satisfaits de constater également les suggestions pertinentes qui apportent une vraie plus-value à ce travail. Ce sont des éléments à suivre et nous espérons que le Conseil Municipal y attachera la plus grande importance à l'avenir. Pour prendre un seul exemple, il ne nous paraît pas insurmontable d'organiser la journée de ski sur la journée entière, ce qui répondrait à une des problématiques posées. En résumé le groupe PLR félicite la commission et attend un suivi du Conseil Municipal sur les suggestions apportées dans le rapport. Merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vuille. Monsieur Perret !

Intervention de Perret Cédric: Cédric Perret du PDC. Par rapport au point 7.3 je rebondis par rapport à la future réponse qu'on va traiter je pense dans un mois, à mon postulat Serait-il possible d'avoir la liste des diverses activités qui peuvent aller jusqu'à deux semaines, telles que activités sportives et culturelles ? Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Autres questions ou prises de position dans la salle ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour l'ADG. Nous remercions la commission pour le travail qui a été fait et pour le rapport très détaillé sur notre école. Nous tenons surtout à remercier également la commune pour ses réponses très claires et très précises. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cretton. Autres prises de parole ? Madame Delarze !

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, rapporteur de la commission. J'aimerais juste répondre à Monsieur Cédric Perret, bon il a posé la question à Monsieur Olivier Turin mais quand il est écrit que l'école a la possibilité d'organiser jusqu'à deux semaines d'activités sportives et culturelles par année, c'est bien en considérant deux semaines de peut-être un jour ou deux jours, une sortie. En tout cela fait deux semaines, dans l'année. Pas deux semaines d'affilées quand même. Alors voilà, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Delarze. Autres prises de position ? Alors Monsieur Turin, je vous passe la parole.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, et bien écoutez, moi j'ai regroupé en fait vos questions sur trois thèmes. Le décalage horaire d'abord entre le matin et l'après midi. Les suggestions pertinentes, notamment des journées de ski entières et puis enfin les diverses activités, compilées sur les deux semaines. Voilà. Donc peut-être, ces trois sujets sont des sujets où, vous le savez, le département a beaucoup, beaucoup, beaucoup, il faut vraiment bien écouter le département, c'est lui qui décide, qui nous ordonne somme toute ! Si on parle des activ... des horaires quatre heures le matin,

trois heures l'après-midi. Effectivement, ce n'est pas la première fois qu'on en discute avec mon directeur des écoles, notre directeur des écoles de la commune, c'est lui qui heu, qui peut m'informer aussi que ces horaires sont obligatoires ! On ne peut pas faire trois heures le matin, quatre heures l'après midi. Je vous propose sur ce sujet là, de vous confirmer ça de manière tout à fait officielle à la prochaine séance du 7 novembre. Deuxièmement, les journées de ski entières pour l'école primaire à mon avis c'est exactement le même schéma. C'est qu'on demande aux écoles de faire des demi-journées. De nouveau, je vous confirmerai ça à la prochaine séance. Et enfin pour terminer et bien oui alors la liste des activités sportives et culturelles, contenues sur ces deux semaines alors je vous fournirai avec plaisir la liste la prochaine fois.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Turin. Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Oui, Natercia Knubel, Conseillère muni... (rire) Conseillère générale PDC. Monsieur le municipal, concernant les horaires, c'est fortement conseillé par le département de faire quatre - trois, mais jusqu'à preuve du contraire et vous le retrouverez certainement, je me réjouis de votre réponse, les horaires sont du domaine de la proximité, c'est-à-dire de la municipalité. J'attends volontiers votre réponse et je trouve dommage quelque part que les chefs de services concernés ne soient pas là ce soir, pour pouvoir nous sortir l'article qui dit que non, que ça doit être absolument quatre - trois.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Knubel. Monsieur Turin, vous voulez vous exprimer là-dessus ? Non, ce n'est pas le cas. Il a répondu à vos questions ? Je clos la discussion et je passe la parole au Président de la commission s'il veut dire un mot.

Intervention de Mariaux Joël: Joël Mariaux, Président de la commission "Vie en commun". Peut-être juste, ce n'était pas mon but mais peut-être pour répondre aux après-midi de sport, effectivement c'est dans un document, qu'on a analysé parce qu'on s'est aussi posé cette question dans un premier temps : Pourquoi pas faire des journées ? Et puis donc il y a un document, c'est l'annexe 7 en fait, du présent rapport et puis, par rapport au sport les dispositions précisant l'organisation des après-midi de sport, ski notamment, sont décrites dans le document "information à l'intention des enseignants". C'est vrai que c'est aussi une information qu'on avait reçue par oral lors de notre rencontre avec Monsieur Bertrand Copt. Moi je voulais simplement remercier ben, déjà tous les groupes politiques pour l'accueil que vous avez réservé à notre rapport, c'est vrai que ça fait plaisir, toujours un peu d'appréhension quand on doit présenter un rapport. Je vais me limiter principalement à des remerciements. Je ne veux pas aller, je ne veux pas faire un débat avec ce rapport je pense que le travail a été apprécié puis, donc mes remerciements tout d'abord aux membres de la commission avec une mention toute particulière à Madeleine Delarze pour son immense travail rédactionnel ! C'est vrai que il y a aussi beaucoup de textes et ce rapport il est vivant, il a aussi beaucoup été travaillé par rapport à son, ses tournures de phrases et tout ça. Mes remerciements également aux différents intervenants, la direction des écoles Bertrand Copt et Olivier Turin, avec qui on s'était rencontrés puis on avait eu des ébats (rire), des échanges, des débats. Un débat intéressant. Voilà. Ensuite et bien Madame Sandra Cottet-Parvex, Jean-Luc Planchamp et puis qu'ainsi qu'Abel Udressy qui avaient aussi répondu à un certain nombre de questions, des réponses précises et complètes et puis également un remerciement à Monsieur Gérald Varone de Car postal avec qui j'ai aussi obtenu aussi pas mal de réponses. C'est clair que ce rapport c'est un outil pour le Conseil Général de la prochaine législature, pour présenter différents postulats ou d'autres modes d'interventions. Par rapport à la "Fourchette verte" nous on n'a pas dit que les menus devaient être fourchette verte, mais on avait dit que la cuisine elle avait ce label et que ça pouvait être, enfin c'est

quelque chose qu'on avait discuté. C'est vrai qu'on a essayé d'être le plus heu on n'a pas repris, on n'a pas interprété les choses mais on a repris le maximum de ce que l'on avait reçu comme informations. Voilà, alors moi je vous remercie aussi l'assemblée pour l'accueil au rapport. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Mariaux. Est-ce que la municipalité désire prendre encore la parole ? Ce n'est pas le cas, je clos la discussion. Nous passons au point 8 : Postulat.

8. Postulat

Intervention de Fontannaz Bertrand: Le postulat a été accepté en séance du 21 mars 2016. Pour une amélioration du taux de survie en cas d'accident cardio-respiratoire. La municipalité avait un délai les 12 mois, elle y répond aujourd'hui. Nous allons procéder, la municipalité va nous commenter sa réponse, le signataire peut se prononcer et ouverture d'une éventuelle discussion générale. Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour le Conseil Municipal. Voilà Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au sujet de ce postulat donc nous sommes bien sûr tous conscients que les arrêts cardio-respiratoire font partie des principales causes de mortalité en Suisse. Nous tenons d'ailleurs à remercier encore une fois Véronique et Pascal Cottet de nous avoir montré l'utilisation du défibrillateur, et puis de nous avoir aussi sensibilisés sur ce sujet parce qu'il est important de répéter ces choses qui permettent de sauver des vies ! Donc nous avons huit mille arrêts cardiaques annuels et le taux de survie en Suisse de 5 %, c'est le taux d'arrêts cardio-respirateur sont, sont trop faibles. Voilà, donc effectivement des choses sont à faire. Ce postulat a été quasiment accepté unanimement et a, d'ailleurs, inspirer les écoles. Mais sachez que les écoles sont très sollicitées par un nombre considérable de prévention, allant de l'éducation sexuelle, à la lutte contre l'obésité en passant par la non-discrimination, le respect et bien d'avantage. Les écoles font, actuellement selon les recommandations, SIPE, qui n'a jamais mis en priorité cette prévention là. Comme je vous dis, ces priorités demandées aux écoles par le département sont relativement contraignantes et puis effectivement, les écoles doivent répondre à ces exigences. Au niveau du département justement, la thématique de formation des jeunes au sauvetage cardiaque dans les écoles a déjà fait l'objet en 2012 d'une étude, qui était composée de médecins et d'autres professionnels du monde scolaire et éducatif. Ladite commission avait émis un préavis négatif quant à la priorisation de la thématique, disant en gros que l'école ne peut pas tout faire. Depuis, d'autres réflexions ont été menées. Dans la politique de prévention du département cantonal de l'éducation et de la formation, les premiers secours peuvent néanmoins être enseignés dans les écoles. Certaines écoles le font, d'autres ne le font pas. La réponse qui vous est donnée démontre que la direction des écoles a instauré une telle formation pour les troisièmes années du CO mais que cette formation n'est pas systématiquement planifiée chaque année. En d'autres termes et en résumé l'école n'est pas proactive dans ce domaine mais toutefois réceptive. Et puis les samaritains, je m'adresse maintenant peut-être aux samaritains, puis je vous fais finalement un appel du pied pour vous dire que si vous venez proposer cette activité et bien l'école sera bien sûr disposée à l'inscrire dans un créneau. Mais il ne faut pas oublier et ça c'est une remarque aussi du directeur des écoles, il ne faudra pas oublier les enseignants, parce que les enseignants finalement, au niveau des écoles proprement dites, si on en reste aux écoles, et bien c'est sont aussi, ou pas non plus suffisamment formés. Et que cette formation devrait commencer par eux. Voilà, donc des éléments très récents maintenant laissent à croire que les directives du canton évoluent, Monsieur Pascal Knubel, inspecteur m'a informé qu'une consigne du

département va être envoyée aux directions d'écoles, afin de contextualiser et encourager cette formation, voir la rendre obligatoire. Donc il est donc très probable que cette formation, aux premiers secours, soit pérennisée englobée au camp de ski des un et deux CO. Et que par conséquent, tous les élèves de la scolarité obligatoire puissent bénéficier de cette formation. Nous aurons, dès que nous aurons reçu des précisions du département cantonal, je pense, enfin le responsable de ce dicastère

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur Turin, je vais vous interrompre là !

Intervention de Turin Olivier: Le responsable de ce dicastère vous informera, je pense que ce sera en même temps que la prochaine séance.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Il est 23 heures 30, c'est parfait. Nous avons dit que nous cessions la séance après une heure de prolongations. Il y a eu une interruption de séance, le plénum décide lui-même si on ne bouge pas, on arrête la séance là et on la reprendra au mois de novembre ou au mois de décembre, ou le plénum est libre de décider, de prolonger pour terminer pour le peu qu'il nous reste. Si personne ne demande un votre pour prolonger, alors à ce moment-là je vais clore la séance et nous reprendrons où nous en étions au mois de novembre ! Monsieur Mariaux !

Intervention de Mariaux Joël: Joël Mariaux pour le PDC. Bon moi j'ai aussi l'envie de rentrer, mais honnêtement, le 7 novembre venir traiter trois points, moi je serais assez pour qu'on consacre un petit moment encore et puis que... Enfin c'est mon point de vue, je ne sais pas comment ça se passe, s'il faut voter ou bien.

Intervention de Fontannaz Bertrand: C'est une suggestion qui est faite. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui Nathalie Cretton, j'ai une autre proposition, alors ça serait plutôt de prendre ces points qui restent et puis de les mettre au mois de décembre ! Mais en tout cas pas aller refaire une séance le 7 novembre qui va coûter cher quoi je veux dire, c'est quand même des frais quoi ! Pour une heure même pas.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors si c'est pour une heure ou pas, si on prolonge d'une demi-heure, on peut bien voter mais si c'est une heure ça va pas. Alors, je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent de prolonger la séance pour la terminer sont priés de se manifester en levant la main ! Les Conseillers généraux qui veulent arrêter maintenant la séance et la reprendre au mois de novembre sont priés de se lever, heu.... de lever la main ! Abstentions ? Mesdames et Messieurs par 21 voix contre 12 et 5 abstentions la séance est terminée et levée ce soir.

23h30, Fin de la 1^{ère} partie

Reprise de la Séance : 07 novembre 2016, 19h30

Introduction

Intervention de Fontannaz Bertrand: Bonsoir. Monsieur le Président de la municipalité, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public je vous souhaite la bienvenue. Nous reprenons ce soir la séance du Conseil Général de Collombey-Muraz qui a débuté le 3 octobre 2016 et qui a été interrompue par décision du plénum à 23 heures 30.

Je dois excuser ce soir pour le Conseil Général : Frédéric Tenthorey, Philippe Moerch, Patrick Oberson, Véronique Chervaz et Alain Valvona. Pour le Conseil Municipal, j'excuse Geneviève Burdet. Nous allons tout de même procéder à l'appel nominatif des Conseillers généraux, je cède la parole à Samuel Rouiller et vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Rouiller-Monay Samuel: Bonsoir

Angst Stéphane : Présent

Bétrisey Nicole : Présente

Borgeaud Jacques : Présent

Chervaz Véronique : Excusée

Clay Robert : Présent

Clerc Laurent : Présent

Corminboeuf Laurent : Présent

Cottet Pascal : Présent

Cottet Bugnon Véronique : Présente

Cretton Nathalie : Présente

Delaloye Gilles : Présent

Delarze Madeleine : Présente

Fontannaz Bertrand : Présent

Gay Bernard : Présent

Gex-Fabry Alexis : Présent

Gex-Fabry Dominique : Présent

Gex-Fabry Romain : Présent

Hohenauer-Udriot Maryline : Présente

Joris Guillaume : Présent

Kilchenmann Jürg : Présent

Knubel Natercia : Présente

Kunz Reto : Présent

Lattion Eric : Présent

Mariaux Joël : Présent

Moerch Philippe : Excusé

Morisod David : Présent

Norton Anne-Lise : Présente
Oberson Patrick : Excusé
Parvex Romain : Présent
Perret Cédric : Présent
Rhyner Roger : Présent
Rouiller-Monay Samuel : Présent
Sallin Didier : Présent
Schmid Daniel : Présent
Schönmann Alain : Présent
Sotillo José : Présent
Tenthorey Frédéric : Excusé
Turin Alexis : Présent
Valvona Alain : Excusé
Vannay Damien : Présent
Vannay Jérôme : Présent
Vieux Cédric : Présent
Vieux Edgar : Présent
Vuille Côme : Présent
Zürcher Cédric : Présent
Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: À titre indicatif, 37 Conseillers généraux sont présents. Compte tenu de ce qui nous reste à traiter, il ne devrait pas avoir de décision à prendre ce soir. Je vous rappelle au sujet de la rémunération de la séance de ce soir, que comme je vous l'ai indiqué dans mon courrier du 14 octobre 2016, il sied de se rapporter au tarif des vacations de notre Règlement qui fixe une indemnité de Fr. 30.- l'heure, dès la troisième heure de séance. En d'autres termes, une indemnité de Fr. 140.- sera versée pour la séance du 3 octobre 2016 et une indemnité de Fr. 30.- l'heure sera comptabilisée pour ce soir. Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler ? Ce n'est pas le cas, nous passons sans plus atteindre au point 8 de l'ordre du jour.

8. Postulat

Intervention de Fontannaz Bertrand: Pour rappel, nous avons entendu la position de la municipalité qui s'est exprimée sur le postulat pour une amélioration du taux de survie en cas d'accident cardio-respiratoire. Monsieur Olivier Turin désire-t-il apporter un complément à sa réponse ? Ce n'est pas le cas. Dès lors, en tenant compte du processus rappelé la dernière fois, je passe la parole aux signataires Monsieur Cédric Perret.

Intervention de Perret Cédric: Cédric Perret du PDC. ça fait un peu bizarre de recommencer comme ça. Heu, j'avais bien pris acte de la réponse, qui malgré tout me satisfait pas du tout. Heu je déplore un peu, par rapport à la réponse qu'est donnée, la frilosité et l'attentisme, au vu de l'importance de la rapidité

d'action, lors d'un problème cardiaque. Je pense que ce sujet-là, il pourrait être gentiment amené même depuis les tous petits, depuis la première primaire, sans forcément arriver au massage à proprement dit, mais déjà les mesures de secours et je trouve que ce serait quelque chose qui pourrait être fait depuis la première primaire jusqu'à la fin au Cycle, et éventuellement d'après la réponse, en onzième du CO pour le massage à proprement dit. Une fois de plus c'est dommage ! On a, on aurait le moyen de faire quelque chose, heu ... je regrette un peu ça. Si je comprends bien la réponse qui a été donnée, cette formation est donnée pendant le camp de ski annuel, donc à Fiesch. C'est juste ? Pour ça, je tiens quand même à féliciter les gens, je ne sais pas qui c'est qui va donner ce cours à Fiesch, parce que comme je lis hein, depuis *plusieurs années ??* une telle formation pendant le camp de ski annuelle ! Donc, je tiens à féliciter les samaritains ou je ne sais pas qui monte à Fiesch pour donner ce cours. J'espère que pour l'avenir, il y aura peut-être quelque chose qui sera fait un peu moins frileux, un peu plus osé, on attendra peut-être la prochaine législature pour ça ! Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Perret. Monsieur Olivier Turin je vous passe la parole.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je vais vous répondre alors relativement brièvement. C'est, effectivement c'est pas au camp de ski lui-même de Fiesch, c'est pour les troisièmes années du CO. Donc en fait, c'est l'occupation des troisièmes années du CO. C'est dans ce contexte là que ces cours ont été donnés. Maintenant aussi pour heu... pour vous parler de frilosité, de peu d'ambition, disons par rapport à cela, heu ... actuellement on est dans l'attente, encore aujourd'hui j'ai contacté notre directeur des écoles qui m'a dit qu'il n'avait toujours pas de nouvelles du canton, du département cantonal par rapport à une consigne qui devrait être envoyée aux directions d'écoles pour contextualiser, puis encourager cette formation. Donc peut-être pour l'instant attendons encore, et puis dès que j'aurai, qu'on aura des réponses beaucoup plus précises, on pourra vous donner des informations. Mais le message était quand même, un message disons peut-être pas enthousiaste parce qu'effectivement il faut réussir à inclure ce nouveau, heu... cette nouvelle formation dans le cursus, mais en tout cas on s'engage à faire au mieux pour le mettre en place oui.

9. Interpellation

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Turin. Monsieur Perret ne demande pas la parole, est-ce que quelqu'un dans l'assemblée veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je peux clore le sujet. Nous passons à l'interpellation à traiter. Nous avons ce soir l'interpellation à traiter. Je vous informe que l'interpellante a souhaité obtenir une réponse officielle pour l'interpellation "cours d'école d'Illarsaz RCCZ, arrêté municipal", nous allons procéder de la manière suivante :

Parole à l'interpellante

Parole à la municipalité

Parole à l'interpellante et je clos le point.

Au vu de l'Article 33, alinéa 4 de notre Règlement, aucun autre membre de l'assemblée n'intervient dans le débat à moins que la discussion générale ne soit demandée par 5 membres ou par un chef de groupe et votée. A noter que le Conseil Municipal peut, avec l'accord de l'interpellante, renvoyer sa réponse à la séance suivante. L'interpellante a le droit de se déclarer satisfaite ou non et le cas échéant, de motiver

brèvement sa déclaration. Je demande à l'interpellante de nous donner connaissance de son interpellation.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, moi j'avais voulu indirectement mon interpellation. Donc selon le RCCZ Article 27 "places de jeux pour enfants" du Règlement communal des constructions, des places de jeux pour enfants doivent être aménagées pour tout immeuble d'habitations collectives, trois logements et plus à raison de 20 mètres carrés au moins par logement, et au minimum 100 mètres carrés. Nous comptons plus de 700 habitants à Illarsaz, petits immeubles et autres habitations ont vu le jour ces dernières années, le village possède comme seule place de jeux la cours de l'école enfantine, pourvue de panier de basket et la place de jeux attenante. Des enfants jouent sur cette cours d'école, cela en a toujours été ainsi jusqu'à l'arrêté municipal placardé en février 2015, qui stipule qu'il est interdit de demeurer, seul ou en groupe dans les cours d'écoles de la commune de Collombey-Muraz, en dehors des heures d'écoles au risque d'une dénonciation auprès de l'autorité de répression compétente. Les Plavaux ne rendent aucun service aux villages excentrés en dehors des heures scolaires. Les parents ont besoin d'un endroit où leurs enfants peuvent sortir un moment, sans danger, en sachant où ils se trouvent. A Illarsaz, la place de jeux et la cours de l'école enfantine sont contiguës, et sont les seuls endroits appropriés en dehors des heures d'écoles. Le RCCZ indique clairement la volonté de la commune en faveur des places de jeux. Une décision drastique à mon sens a été prise avec l'arrêté municipal. Comment celle-ci s'est-elle appliquée à Illarsaz, vu la configuration du lieu ? Le Conseil municipal peut-il y remédier ? Merci de votre réponse. Heu pardon, j'aimerais juste entendre et effectivement s'il y a une réponse en ce moment de la municipalité mais je me réserve le droit, bon et bien vous l'avez annoncé, Monsieur le Président, de reprendre la parole après. Merci beaucoup.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Delarze. Je passe la parole au Conseil municipal !

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Oui, Jean-Luc Planchamp de la municipalité, je vais vous répondre tout de suite, Madame Delarze. Je crois qu'il y avait une ou deux photos qui illustraient clairement (je crois Yves, s'il te plaît, voilà) Alors, pourquoi est-ce que nous avons pris ces, nous avons pris cette heu... nous avons fait cet arrêté ? Tout simplement au vu de ce que nous avons constaté. Vous avez ici la vue, par exemple ça, c'était les Perraires et encore d'autres photos concernant justement Illarsaz. Voilà ce qui s'est passé, voilà des graffitis, voilà des déchets qu'on retrouve, voilà du verre cassé qu'on retrouve dans les cours d'écoles. Maintenant je vous répondrai Madame Delarze, simplement par le bon sens. Le bon sens il veut, c'est-à-dire que la police n'interviendra jamais s'il y a des enfants qui jouent dans une cours comme ça. Jamais. Par contre, cet arrêté municipal nous sert de légitimité pas rapport à la police pour intervenir dans cette cours si, le soir ou à la tombée de la nuit, des jeunes un peu plus, un peu plus âgés sont présents. C'est tout. On ira, on ira dans le bon sens. La police elle n'interviendra pas s'il n'y a aucun problème pour les enfants.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Planchamp. L'interpellante désire-t-elle s'exprimer ?

Intervention de Delarze Madeleine: Oui, c'est le cas. Madeleine Delarze, alors bon je ne suis pas surprise de ce que vous m'avez répondu, Monsieur Planchamp. C'est vrai que les enfants ça sera plutôt les petits enfants qui seront installés là, la journée. Concernant ce qu'on voit ici, moi ça fait 15 ans que j'y habite, je ne les ai jamais vus ces graffitis ! Donc voilà, je pense que ça a été nettoyé à l'époque, certainement,

bon j'ai juste, j'ai préparé quelque chose pour heu... Donc je ne suis pas surprise, et je dis qu'il y a seulement deux arrêtés municipaux placardés sur ce petit collège et non un seul comme je l'ai dit, donc il est vraiment petit, donc je trouve que les autorités ne prennent décidément aucun risque. Dire quand même qu'il y a rébellion à Illarsaz concernant cet arrêté municipal. Par des jeunes, mais il y a beaucoup de personnes qui trouvent, qui trouvent étonnant. Dernièrement, quatre jeunes gens du village se trouvant sur les escaliers du collège, il est vrai au milieu de la nuit, bon vous l'avez dit, ont été interpellés et amendés par la police déplacée à cause de bruit. Les amendes de Fr. 150.-- par jeune, Fr. 100.-- pour la commune et Fr. 50.-- pour la police c'est les frais de déplacement, ne se réfèrent qu'à l'arrêté municipal. A vite penser que sans celui-ci, il n'y aurait eu que des avertissements et que la police ne se serait peut-être même pas déplacée. J'aimerais dire encore, qu'en rapport à cette interpellation, on m'a raconté des déprédations, des saletés, je les ai vues sur internet en fait, sur Facebook cette histoire là, je peux vous affirmer que depuis une année, chaque semaine je me promène là, je n'ai rien vu de tel. On m'a aussi dit que les enfants ont la chance de pouvoir s'ébattre dans les jardins des propriétés et que c'est déjà bien. Et alors à Muraz et à Collombey aussi. Est-ce que cette réponse plaît ? Ou est-il seulement possible de confiner des enfants à vie ainsi, pour satisfaire à ces personnes. C'est bien mal considérer des jeunes et nos villages. Je sais, pour avoir le plaisir de vous connaître un peu, que dans cette assemblée réunie nous sommes quelques personnes de mon âge où nos préoccupations d'aujourd'hui sont celles de chérir nos petits-enfants. Nous en avons fini de l'éducation de nos enfants. Mais pour vous autres, plus jeunes, parents de petits bambins, d'écoliers, ou de jeunes ados, qu'en est-il ? Nous savons tous que les enfants sont des personnes à part entière, qui deviendront tous, filles ou garçons, ces jeunes gens avec leur caractère plus ou moins calme, plus ou moins conscients des interdits, des devoirs, des obligations, avec un temps de rébellion et/ou d'acceptation malgré leur bonne éducation. Nous avons tous été ces jeunes là, il ne faut simplement pas l'oublier. Les politiques ont le devoir de ne pas délaisser cette jeunesse en les déplaçant ailleurs par de simples interdits. Et pour aller où ? Pour qu'ils se cachent ? Dans le cas de cette interpellation, on leur interdit l'accès si visible d'une petite cours d'école de village. Je viens de revoir à la télévision un Daniel Balavoine en colère qui interpellait un futur Président en lui disant que la jeunesse se désespère. C'était dans les années 80 et tout ce qu'il ajoute ensuite et toujours tellement d'actualité. Voilà ce l'est dit, à bon entendeur et merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Delarze. La municipalité ne demande plus la parole. Alors je peux clore cette interpellation. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour. Je passe la parole au Président de commune, Yannick Buttet, pour les informations de l'Exécutif !

10. Informations de l'Exécutif

Intervention de Planchamp Jean-Luc: De nouveau moi, alors juste une information, et bien premièrement c'est un peu du réchauffé parce qu'entre-temps il y a quand même eu un article dans le Nouvelliste donc on ne va rien vous apprendre en montrant ces photos, voilà donc la situation du câble aux Neyers avant que nous ayons interpellé la protection civile pour qu'ils nous le remettent d'actualité puis que, surtout pour un problème de sécurité quand il pleut, donc quand c'est mouillé et en automne quand les feuilles elles tombent, les enfants sont, sont mis à contribution, ils glissent. Donc on a appelé la protection civile, on les a mandatés pour refaire ce câble des Neyres, là vous voyez la phase "travaux" et les dernières photos sont la phase de réalisation, concrétisation. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Planchamp pour ces informations. Y a-t-il d'autres informations de la municipalité ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au point 11 de l'ordre du jour : Question.

11. Questions

Avant de passer la parole à la salle pour poser d'éventuelles questions je demande au Conseil municipal si lors de la dernière séance, ou l'avant-dernière séance, il a différé des réponses. Ce n'est pas le cas ? Alors je passe la parole aux Conseillers généraux qui peuvent poser des questions à l'intention de la municipalité. Oui, Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Bonsoir, Nathalie Cretton, j'aurais juste une question. Dès le premier juin 2016 une taxe de Fr. 9.- par habitant raccordé à une STEP est perçue, pour alimenter un fonds qui est géré par l'OFEV, selon les directives de la Confédération. Ce fonds permettra de subventionner les installations de filtrages des micro-polluants lors de l'épuration des eaux dans le but d'en améliorer ses qualités. Les investissements pour installer cette étape supplémentaire dans les STEP seront financés à 75 % par ce fonds et de plus, comme la réalisation de ces mesures augmentera les coûts d'exploitation, ces STEP seront exonérées de taxes. Selon les prévisions de la Confédération, les recettes de la taxe se monteront à en moyenne à 50 millions par année et l'existence de ce fonds sera limitée à 25 ans. Voilà pour juste un petit peu mettre le truc bien en place, alors mes questions sont donc les suivantes : Est-ce que la commune va se doter d'une installation de filtrage des micro-polluants ? Puis ma deuxième question : Si c'est le cas, quel type utiliserons-nous. Une installation de zonation ? du charbon actif en poudre ou autre chose ? Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je passe la parole à Monsieur Yannick Buttet.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs et bien vous aurez toutes les réponses à vos questions lors de la séance du budget parce que vous devrez voter un crédit d'engagement pour notre future station d'épuration et puis il y a plein d'éléments techniques qui vous seront donnés, ainsi que les éléments financiers. Donc le 19 décembre prochain, vous aurez tous les détails techniques sur les choix qui ont été faits pour cette station d'épuration.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Madame Cretton, je vous passe la parole.

Intervention de Cretton Nathalie: Alors merci pour la réponse, donc je pensais que pour le Conseil Général, c'était plus intéressant de savoir si on allait le faire ou pas et puis, je me permets juste un petit calcul alors, si nous allons verser pour une population d'environ 10'000 habitants pendant 25 ans un montant de, enfin un montant de Fr. 9.-- par habitant, cela représentera plus de 2 millions qu'on financera dans ce fonds, ce qui nous permettrait d'installer à un moindre prix étant donné la subvention accordée de 75 %, un système traitant les micro-polluants. Donc on peut se poser déjà maintenant la question de savoir si ce ne serait pas judicieux de profiter de cette opportunité. Simplement ça, c'est une remarque. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Voilà, la municipalité n'entend pas s'exprimer, elle a pris note des explications. Madame Delarze, je vous passe la parole.

Intervention de Delarze Madeleine: Oui, Madeleine Delarze, j'aurais deux questions, c'est des questions qu'on m'a posées, des citoyens m'ont posé la question concernant le Yukon, cette structure calcinée, interpelle les citoyens, qu'en est-il exactement? Rien a changé depuis l'incendie en février 2015 est-ce qu'il y a peut-être des renseignements à nous donner ? Et puis la deuxième question en fait, ça concerne toujours Illarsaz, "??membre" de petit village, et ça concerne la place de jeux. Au Conseil Général du mois de juin, on m'a glissé dans l'oreille que le vieux banc en décrépitude de la place de jeux allait enfin être remplacé. On me dit qu'au départ il allait être enlevé, et sitôt que le nouveau était fait, il serait placé. Je voulais voir, j'ai attendu et voilà, l'été est passé, la neige est annoncée et si le vieux banc a bien été enlevé, les citoyens d'Illarsaz attendent toujours le nouveau banc. Bon maintenant nous attendrons jusqu'au printemps, pas nécessaire de faire tout d'un coup du zèle, mais au printemps, même si je ne suis plus là, quelqu'un s'en souciera c'est sûr. Je précise qu'à Illarsaz, en tout et pour tout, il y a deux bancs. Un à l'arrêt du bus et l'autre près de la passerelle. Je suis curieuse de savoir combien les autres villages ont de bancs et où ils sont placés. Par contre je sais que la place de jeux de Collombey-le-Grand comporte plusieurs bancs et même une table. Je pense toujours que c'est injuste de n'octroyer qu'un seul banc pour la place de jeux d'Illarsaz, à l'époque, il y en avait quatre paraît-il ? Et ce n'est pas trop que d'en demander minimum deux. La maîtresse d'école a également fait des demandes à répétition pour obtenir deux-trois rondins en forme de banc à placer sous l'arbre en face de la cours de récréation, sans réponse. Fin 2015, la commune annonce 717 habitants pour Illarsaz, c'est le troisième des cinq villages au nombre d'habitants. Est-ce que le village pourra jouir de ces petites structures en 2017 ? Peut-être que vous arriveriez pas à me répondre à présent, mais voilà, je l'ai dit. Merci beaucoup.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, je passe la parole à Monsieur le Président de la municipalité !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames et Messieurs, alors tout d'abord pour le Yukon et bien c'est une structure qui est privée. On a interpellé du côté de la commune aussi le propriétaires mais à l'heure actuelle, on n'a pas de nouvelles. Du moment où ça ne met pas en danger la sécurité dans le secteur, on n'a peu de marge de manœuvre. Mais on suit ce dossier dans la mesure de nos possibilités. Concernant Illarsaz, moi je ne peux pas m'empêcher quand même de dire et vous avez raison, Illarsaz c'est maintenant le troisième village de la commune et pour le Conseil, on ne classe pas les villages en fonction de leur nombre d'habitants. On regarde les besoins des différents villages et moi je ne peux que vous encourager à vous rendre aussi dans les autres villages. Parce que c'est vrai, à Illarsaz il y a un arrêté communal mais il est aussi présent dans tous les autres villages de la commune. À Illarsaz, il y a différents soucis qu'on rencontre, notamment des jeunes qui font du bruit et très régulièrement, les voisins qui appellent la police, ou la police qui fait son travail comme dans beaucoup de villages de notre commune. Donc moi je ne peux que vous encourager à aller voir ailleurs et puis à répéter ce que j'avais dit une fois, je crois que si vous avez des soucis de bancs, des soucis très concrets de ce type-là, n'attendez pas ! Appelez la commune ! Vous appelez la commune de manière à ce qu'on n'ait pas besoin d'attendre l'hiver puis que vous veniez nous dire au Conseil Général d'automne, ou d'hiver, début de l'hiver : ben finalement il n'y a rien eu alors l'année prochaine merci d'y penser. Pour ces éléments-là que vous soyez Conseiller général ou citoyen vous appelez la commune et puis il y a un suivi qui est effectué. Si ça ne fonctionne pas avec l'administration communale, vous avez des représentants au Conseil qui j'en suis certain, donneront un suivi qu'il faut à ces différents dossiers. Mais c'est dommage d'attendre des séances du Conseil Général qui ont lieu que quatre fois par année

environ, pour venir avec des problématiques qui peuvent être résolues beaucoup plus rapidement. Donc effectivement, là il y a une analyse qui peut-être faite, moi je ne peux pas vous dire s'il faut mettre un, deux, trois ou quatre bancs sur la place de jeux d'Illarsaz. Puis comparé à ce qu'il y a aux Neyres et comparé à ce qu'il y a à Collombey-le-Grand puis à retomber à ce qu'on a connu, enfin à ce que nos parents ou nos grands-parents ont connu, moi je pense qu'il faut surtout voir quels sont les besoins et puis il faut y répondre rapidement, surtout en terme de bancs ou l'investissement est assez minimal, je suis persuadé qu'on aurait trouvé une solution avant le printemps 2017. Alors si la commune s'était engagée et qu'elle n'a pas fait, on prend nos responsabilités, c'est notre faute on est d'accord mais la prochaine fois n'hésitez pas alors à nous interpellier, à nous tirer les oreilles avant le Conseil Général. Je sais, il y a moins de journalistes quand vous téléphonez à la commune mais ça fonctionne mieux.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité. Madame Delarze, je vous passe la parole.

Intervention de Delarze Madeleine: Oui, Madeleine Delarze, alors j'ai très bien entendu ce que vous avez dit Monsieur Buttet. J'estime qu'à un moment donné, on demande plusieurs fois des choses, on nous glisse dans l'oreille justement que ça se fait, moi je pense que finalement moi je ne veux pas quand même tout le temps, ben autrement vous allez dire elle est un peu, elle est un peu bécasse celle-ci. Donc non, moi je pense que ici, à ce moment-là on n'a pas besoin d'être ici hein ! Tout le monde peut faire un mail à la commune, téléphoner à la commune, en l'occurrence la maîtresse d'école a téléphoné plusieurs fois, elle n'a pas de réponse ! C'est une citoyenne qui n'obtient pas de réponse. Moi je me dis : ben j'ai ma place ici et puis je ne crois pas que l'histoire de la presse fait quelque chose, alors excusez-moi. Merci quand même.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Delarze.

Intervention de Cottet Véronique: Alors Véronique Cottet, Conseillère générale. J'ai une question, je pense pour Sandra Cottet-Parvex. Alors les TPC ont annoncé la réouverture du trafic ferroviaire dans la Vallée et ils ont également annoncé que la halte du pont de Chemex, serait fermée pour des raisons de sécurité. Les habitants des Neyres sont concernés par ce fait, en tout cas pour ceux qui utilisent ce moyen de transport et qui prennent le train justement à cette halte-là. Repousser la halte du pont de Chemex à Chemex, c'est compliquer le déplacement des personnes qui ont de la peine à marcher ou de la peine à conduire et qui peuvent plus utiliser la voiture. Ce trajet jusqu'à Chemex comprend une descente et une montée, qui sera compliqué surtout en hiver où les conditions peuvent aggraver encore le problème. Après avoir contacté Monsieur ??*Couendo*?? des TPC, il m'a informée que la fermeture de la halte serait probablement d'un an environ, mais qu'une information serait faite aux habitants de la commune de Troistorrents. Ma question : Est-ce que la municipalité pourrait se renseigner quand aura lieu cette information ? Si elle n'a pas déjà eu lieu parce que la question était du mois passé ! Et faire en sorte que les habitants des Neyres puissent en bénéficier également, et également savoir si cette fermeture sera définitive ou pas, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Madame Sandra Cottet, je vous passe la parole pour répondre ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Oui alors tout à fait. Alors merci de souligner ce point parce qu'effectivement, on n'a pas cette information au niveau de la commune, donc on se renseignera pour avoir les détails, pour vous les donner et vous informer, le cas échéant.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Très bien, merci pour cette information. D'autres questions ? Monsieur Schmid ! Je profite de saluer l'arrivée depuis un moment, d'Alain Schönmann qui nous a rejoints en cours de période, en cours de séance.

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Conseiller général, une question. concernant le projet de la place de l'ancien cimetière, un montant de Fr. 10'000.-- a été mis en frais d'études et dans le budget 2017 un montant de plusieurs centaines de milliers de francs est mis au budget. Est-ce que lors du prochain Conseil Général on pourrait avoir la présentation de ce projet ? Deuxième question qui est un peu liée: Concernant la mise à l'enquête du plan de quartier de Collombey-Muraz, de Collombey, est-ce qu'on pourrait avoir une heu... un point de la situation ? Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur le Président de la municipalité, je vous passe la parole !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, je commence d'abord par la deuxième question donc le plan de quartier du centre du village de Collombey, ben à l'heure actuelle il a été mis à l'enquête, sous la forme que... telle qu'il vous avait été présenté à l'époque, il y a eu d'ailleurs une mise à l'enquête publique qui était accessible à tous les citoyens, je crois d'ailleurs que vous vous êtes opposé vous-même, donc vous avez eu accès aussi à ce dossier, probablement pour pouvoir vous opposer en toute connaissance de cause à cette proposition de la municipalité et puis maintenant et bien la balle elle est dans le camp du Conseil Communal qui doit analyser ces différentes oppositions, voir celles qui sont recevables, celles qui ne le sont pas et puis faire des propositions de suite à donner à ces différentes oppositions. Est-ce qu'il faut des séances de conciliation ou non avec certaines personnes ou avec toutes ? Donc ça, c'est le point de situation aujourd'hui quant à la procédure. Le projet lui-même n'a pas évolué par rapport à ce qui avait été présenté à l'époque moyennant les corrections qui avaient été effectuées, notamment sur le nombre de places de parc et, vous l'avez cité, ce qui m'amène à votre première question sur la place de l'ancien cimetière St-Didier à Collombey, où à l'époque vous vous rappelez, une construction en hauteur était prévue et la population l'a senti et n'en voulait pas. Donc le projet avait été adapté sous les impulsions de la population de notre commune et à l'heure actuelle il y a une étude qui a été effectuée, qui nous a convaincus partiellement du côté du Conseil communal, on n'est pas totalement satisfaits de ce qui nous a été fourni, donc on est partis sur un autre concept qui vous sera présenté d'abord à la commission de gestion, j'imagine que vous aurez des questions aussi vous-même, lors de notre séance commune avec la municipalité et la commission de gestion sur ce qu'il va devenir de cette place St-Didier ? Et puis s'il y a une nécessité de présenter ça en plénum et bien nous le ferons. Peut-être que la responsabilité reviendra au Conseil Général de décider s'il faut aller dans les détails de cette réalisation pour pouvoir voter ce budget ou si le Conseil Général ou si la commission de gestion elle-même donne les impulsions pour orienter le plénum.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité. Autres questions ? Monsieur Côme Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le groupe PLR. C'est juste une question sur la fermeture de la Poste à Muraz, parce que au mois de mars, quand on avait parlé de ce sujet, la commune s'était engagée à nous tenir informés puis actuellement la seule information qu'on a reçue c'est, et encore c'est seulement les villages de Muraz et d'Illarsaz si je ne me trompe pas, c'est le papillon de la Poste, donc je pense que c'est l'occasion pour vous de ne nous expliquer le sujet, ce qui est arrivé à votre intervention

après c'est quand même les voies de recours, puis alors au moins d'avoir pour les citoyens la version de la commune. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, je passe la parole au Président de la municipalité !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller Général, Mesdames, Messieurs et bien la situation elle est relativement simple. Vous avez vous reçu le tout-ménage, mais pour les habitants des villages qui n'auraient pas reçu le tout-ménage de la Poste, qui est elle-même la seule responsable de cette situation, et bien nous avons fait opposition ou recours auprès de la Commission Fédérale de la Poste, qui peut décider si la fermeture d'un office est acceptable ou non. Notre recours, nous l'avons basé d'abord sur l'augmentation de trafic et surtout l'augmentation de population, en disant que cette Poste était rentable ou pouvait l'être. Et deuxièmement, sur le fait que la Poste ne s'était pas suffisamment approchée de l'ensemble des commerçants du village pour proposer la future agence postale. Et bien nous avons perdu sur toute la ligne, donc l'office, la Commission Fédérale de la Poste nous a donné tort, PostCom nous a donné tort, ce qui a donné la possibilité à la Poste de poursuivre son projet de fermeture dont acte.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Buttet. Autre question dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas nous passons au point 12 : Divers.

12. Divers

Avant de céder la parole à l'assemblée, je la passe à Monsieur Alexis Gex-Fabry, Président de la commission "édilité urbanisme et agglomération".

Intervention de Gex-Fabry Alexis: Alors je m'exprime en tant que Président de la commission d'urbanisme et d'agglo. Alors Monsieur le Président, Mesdames Messieurs Conseillers généraux, chers collègues pour rappel lors de la première séance du 3 octobre un collègue était surpris de ne pas voir à l'ordre du jour le point "Chablais Agglo 3". En effet, notre commission a eu mandat de s'intéresser à ce projet et de rendre un rapport au Conseil Général en temps venu. En ce moment précis, nous ne voyons pas la nécessité de rajouter un rapport aux nombreux documents et informations qui sont d'ailleurs intégralement accessibles au public. Nous avons également pris contact avec le Président de la commission de Monthey, pour le citer, il n'a pas trouvé utile de rédiger un rapport non plus. Le dossier du PA 3 présente des projets de développement, en vue d'obtenir les subventions fédérales. Il a été élaboré en étroite collaboration avec l'Exécutif de la commune et les milieux concernés, et tout à chacun était invité à faire des remarques. Une des membres d'ailleurs, une des membres de la commission a envoyé à titre privé des remarques. Heu, ce sera au moment de la mise en œuvre que ces décisions concrètes, que des décisions concrètes devront être prendre, donc été prises, mais d'abord il faut attendre une réponse du Parlement. Merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour ces précisions concernant l'agglomération. La parole est donnée à l'assemblée. Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel, Conseillère générale PDC. Je vais faire très vite, je voudrais juste remercier la municipalité pour le beau châble qu'on a aux Neyres. Je le fais en mon nom personnel en tant qu'habitant des Neyres d'en haut, et au nom de toutes les familles dont les enfants peuvent maintenant aller prendre le bus, prendre le ... aller à l'école enfantine en sécurité parce qu'il n'y a plus besoin de longer la route où il n'y a pas de trottoir. Merci

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Knubel. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, je voulais juste revenir sur quelque chose. Donc je n'ai pas l'intention de revenir sur tout l'exposé que j'avais fait concernant l'utilisation des herbicides. Mais sachez quand même que le lendemain matin étant donné que Monsieur Buttet avait dit qu'il allait envoyer un mail à Monsieur Von Arx, si vous voulez ça m'a un peu surpris la réaction donc je me suis dit, je vais quand même téléphoner à ce Monsieur Von Arx pour m'excuser si je lui ai causé des désagréments, suite au mail donc de Monsieur Buttet. Et il m'a répondu que je n'avais pas de souci à me faire, que son rôle c'était d'informer les citoyens et citoyennes des moyens qui étaient mis à leur disposition pour faire respecter les lois, donc juste pour dire que c'était tout à fait dans mon exposé, les remarques que Monsieur Von Arx avait faites concernant justement la possibilité de déposer une plainte pénale est tout à fait en accord. Mais que effectivement, je n'avais pas du tout l'intention de déposer une plainte comme je l'ai expliqué dans mon exposé. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour ces précisions. Je passe la parole au Président de la municipalité !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs et bien puisque Madame Cretton vient elle-même sur le sujet, moi je ne pensais pas forcément en parler mais effectivement, donc le lendemain de notre séance j'ai mis un e-mail (*??problème informatique*) parce que Madame Cretton avait dit : Il m'a même recommandé de porter plainte contre la commune. On pourrait relire le PV mot-à-mot, vous avez dit : il m'a recommandé d'aller dans ce sens-là, et là Monsieur Von Arx répond très clairement, il dit nous nous permettons également de vous expliquer notre échange avec l'élue de votre commune, elle nous avait téléphoné deux fois pour cette erreur d'application, comme cela est notre habitude nous n'avons pas pris position sur le cas concret et lui avons exposé les différentes procédures auxquelles elle pouvait avoir recours. Donc voilà, simplement pour clarifier la situation, je pense que apparemment l'Office Fédéral a fait son travail, peut-être qu'il y avait un souci d'interprétation entre ce que Monsieur Von Arx a dit et ce que vous avez compris de votre côté.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, je crois que c'est des paroles avec une tierce personne, regardez directement en tant que Président de la municipalité et Madame Cretton, je pense que si jamais vous pourrez regarder entre vous. Autres divers, autres prises de parole ? Monsieur Alexis Turin.

Intervention de Turin Alexis: Oui Alexis Turin, bonsoir Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Je ne sais pas si ça a été prévu, mais je trouvais que ça serait bien qu'on fasse un petit bilan de la législature, au niveau du Conseil Général. On voit le Conseil Municipal le fait de son côté, j'aurais trouvé intéressant que l'on montre le chemin parcouru par notre institution et puis ça pourrait faire un petit cours de civisme aussi. Ce serait intéressant de, de... parce que quand on lit la presse on entend des mots qui sont pas toujours très élogieux pour notre institution.

Ça me blesse, ça nous blesse je pense tout le monde ici parce que je pense qu'on n'est pas là dans une cours d'école, de loin pas. On est là pour travailler pour le bien de la collectivité alors peut-être qu'il faut mieux se vendre merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Turin. Effectivement on va réfléchir à la manière de faire un bilan, comment est-ce qu'on peut le faire et quand on a un Bureau mercredi prochain, on pourra mettre à l'ordre du jour pour regarder la meilleure des choses. Merci pour votre remarque. Autres divers ?

Intervention de Cottet Pascal: Pascal Cottet, Conseiller général, j'aimerais juste revenir peut-être sur la commission Agglo, disant que si j'ai bien compris le processus démocratique, pour avoir une chance d'avoir quand même des moyens financiers il faudra dire oui au fonds forta. J'aimerais qu'on nous confirme ça, si j'ai bien compris le... cette manière ! Je crois que c'est important aussi de comprendre l'implication du fonds forta dans le thème Agglo pour nous.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur le Président de la municipalité, je vous passe la parole !

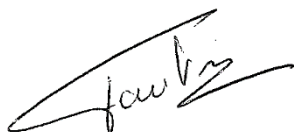
Intervention de Buttet Yannick: Volontiers Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, donc effectivement le forta c'est le fameux fonds pour les infrastructures routières et le trafic d'agglomération et c'est le pendant du FAIF que nous avons accepté en 2014 pour les infrastructures ferroviaires. Donc l'idée là, c'est d'avoir à long terme des fonds qui sont pas dans le budget ordinaire de la Confédération pour assurer le développement et l'entretien du réseau routier et puis en parallèle pour pouvoir développer le trafic d'agglomération, donc toute la politique d'agglomération. Effectivement que si ce forta devait être refusé le 12 février prochain et bien tout serait remis en question, on devrait vraiment rediscuter de l'ensemble de la politique d'agglomération et nos chances d'obtenir des soutiens fédéraux seraient proche de 0. Donc effectivement, très important de soutenir ce fonds. On est assez optimiste du côté de la Berne Fédérale dans la mesure où c'est un projet qui est relativement équilibré et qu'il n'y a plus beaucoup d'adversaires, on pense pas que ce sera le coeur de la discussion des votations de février mais il vaut mieux expliquer aux gens à l'avance qu'il n'y a pas que des routes à construire mais il y a aussi des transports publics à améliorer, une politique du côté de l'aménagement du territoire aussi à mieux penser. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité. Autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Il est 20 heures 10, je peux clore la séance. Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères généraux, il me reste à vous remercier et à vous souhaiter une bonne fin de soirée.

La séance se termine à 20h10

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE
Samuel Rouiller

